Nations Unies S/2017/861*



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 octobre 2017
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité

I. Introduction

1. Ces 17 dernières années, la question des femmes et la paix et la sécurité a occupé une place centrale au niveau mondial, s'imposant comme un élément essentiel et un outil incontournable pour rendre plus efficaces les efforts que mène l'Organisation des Nations Unies dans la prévention et le règlement des conflits et l'action humanitaire. Elle est un préalable à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Parmi les trois piliers du système des Nations Unies que sont la paix, les droits de l'homme et le développement, la question des femmes et la paix et la sécurité est porteuse de transformations majeures. Les deux dernières décennies ont montré de manière suffisamment crédible qu'une véritable participation des femmes permet de renforcer sensiblement les efforts de protection, d'accélérer le redressement économique, d'œuvrer davantage à la consolidation de la paix, et d'instaurer une paix plus durable. Des recherches de plus en plus nombreuses menées ces dernières années mettent également en évidence le lien direct entre, d'une part, l'égalité des sexes, d'autre part, la résilience aux conflits et la prévention des conflits. En dépit du pouvoir de transformation que peut véritablement impulser cette question, de la feuille de route claire et détaillée proposée dans les recommandations de l'étude mondiale sur les femmes et la paix et la sécurité menée en 2015, des examens de 2015 consacrés aux questions de paix et de sécurité, et de la nécessité accrue de trouver des solutions efficaces aux problèmes mondiaux qui ne cessent de s'accentuer, on est encore loin de la mise en œuvre concrète des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité[1].

2. Le présent rapport est soumis conformément à la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 26 octobre 2010 (S/PRST/2010/22), dans laquelle le Conseil a demandé que lui soient présentés des rapports annuels sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) et de la résolution 2122 (2013) dans laquelle il a demandé des renseignements sur les progrès accomplis par rapport à toutes les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, mettant en évidence les insuffisances et les difficultés de mise en œuvre. Il fait le point sur l'état de la mise

* Nouveau tirage pour raisons techniques (27 octobre 2017).

[1] S/2016/673, S/2015/446, S/2015/490, et Radhika Coomaraswamy, « Prévenir les conflits, transformer la justice, obtenir la paix : étude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies », ONU-Femmes, 2015.

17-18255* (F) 271017 271017





en œuvre de la résolution depuis la publication du précédent rapport (S/2016/822), en s'appuyant sur les données relatives aux indicateurs[2] et en dégageant des tendances. Il présente également les progrès accomplis dans l'application de la résolution 2242 (2015), qui a été adoptée après la conduite en 2015 de trois examens consacrés aux questions de paix et de sécurité, axés sur la manière dont la mise en œuvre effective des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité contribue directement à la prévention des conflits et au maintien de la paix. Il propose une série de grandes recommandations générales et incitatives qui traitent des difficultés les plus importantes rencontrées.

3. Le rapport est établi à partir de données et d'analyses communiquées par des entités du système des Nations Unies, dont les opérations de paix et les équipes de pays, ainsi qu'à partir de contributions d'États Membres, d'organisations régionales et de la société civile.

II. Aperçu des progrès accomplis

4. Dans le précédent rapport (S/2016/822), toutes les parties prenantes ont été invitées à envisager de nouvelles mesures dans cinq domaines prioritaires : a) mettre la participation et le rôle moteur des femmes au cœur des efforts visant à assurer la paix et la sécurité; b) protéger les droits fondamentaux des femmes et des filles pendant et après les conflits; c) instaurer une planification tenant compte de la problématique hommes-femmes assortie d'une obligation de résultats; d) renforcer le dispositif relatif à la problématique hommes-femmes et les compétences techniques en la matière; et e) financer les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. Chacun de ces domaines reste une priorité aujourd'hui encore, et les progrès accomplis dans chacun d'eux sont examinés dans le rapport.

5. Je suis encouragé tant par l'intensité des réflexions engagées par la communauté internationale depuis 2015 sur ce que veulent dire concrètement prévention des conflits et maintien de la paix, que par les efforts visant à mettre les questions de l'inclusion, de l'égalité et des droits de l'homme au centre de ces discussions. Toutefois, nos actions – surtout dans le monde d'aujourd'hui en pleine mutation – ne donnent toujours pas entière satisfaction. Les deux résolutions sur la pérennisation de la paix (résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité et résolution 70/262 de l'Assemblée générale) soulignent qu'il importe que les femmes participent concrètement à la prévention et au règlement des conflits, ainsi qu'à la consolidation de la paix, et qu'elles jouent un rôle moteur à cet égard, constatent qu'il demeure nécessaire d'accroître la représentation des femmes à tous les niveaux de décision, et appellent à un renforcement des partenariats avec la société civile, notamment les organisations de femmes et les femmes militant pour la paix. Toutefois, pour qu'elles soient efficaces, les mesures de prévention doivent aller au-delà des situations de crises imminentes et s'attaquer à leurs causes structurelles et profondes, notamment aux inégalités.

6. Les engagements ne prennent véritablement corps, ne changent les vies et ne transforment les sociétés que lorsqu'ils sont mis en œuvre. Dans les efforts visant à établir un lien entre la paix et la sécurité, le développement durable et les droits de l'homme, les mots doivent donc être traduits en actions concrètes. Les femmes qui militent pour la paix ont toujours porté un message de prévention des conflits, demandant de mettre fin à la guerre et jouant un rôle informel de médiateur et de premier intervenant. Il y a près de deux décennies, grâce à l'intérêt porté au niveau mondial au renforcement de la prévention des conflits et de la prise de décisions

[2] Pour les indicateurs, voir S/2010/498, annexe.

inclusive dans le contexte des problèmes mondiaux complexes liés à la paix et à la sécurité, on a pu galvaniser les énergies autour des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. Aujourd'hui, les faits continuent de montrer que ces priorités procèdent d'une démarche clairvoyante, que la durabilité de la paix dépend directement de l'engagement constant des femmes dans les processus de paix, la politique, la gouvernance, le renforcement des institutions, l'état de droit, le secteur de la sécurité et le relèvement économique et que degré d'égalité des sexes et sécurité des femmes comptent parmi les indicateurs les plus fiables de la paix.

7. Depuis mon entrée en fonctions, j'ai engagé un changement organisationnel transformationnel vers une approche holistique, robuste et coordonnée de la prévention des conflits, reposant sur l'égalité des sexes, dans le cadre de la réforme en cours des dispositifs de l'Organisation relatifs à la paix et à la sécurité, au développement et à la gestion ainsi que des efforts visant à parvenir à la parité des sexes et à combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Les stratégies essentielles pour l'intégration et le renforcement de l'égalité des sexes dans l'action de prévention des conflits que mène l'Organisation sont notamment les suivantes : assurer la participation réelle et le rôle moteur des femmes, renforcer les compétences techniques dans le domaine de l'égalité des sexes, investir dans l'analyse de l'égalité des sexes dans les conflits et garantir un financement suffisant pour les programmes relatifs à l'égalité des sexes et aux priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. Je suis déterminé à promouvoir ces priorités et à leur donner une visibilité plus grande en toutes circonstances. En juillet, la Vice-Secrétaire générale a conduit une mission conjointe de haut niveau de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine au Nigéria et en République démocratique du Congo – la toute première du genre à mettre en avant la question des femmes et la paix et la sécurité et le développement[3]. Les conclusions de la mission ont été transmises au Conseil de sécurité le mois suivant et je me félicite que les membres du Conseil aient demandé que ce type de mission soit effectué plus régulièrement.

8. À l'ONU, nous avons commencé à prendre des initiatives pour donner suite aux examens de haut niveau de 2015. Le Women's Peace and Humanitarian Fund appuie des programmes sur le terrain[4]. Désormais, le Conseil de sécurité organise régulièrement des réunions d'experts sur les femmes et la paix et la sécurité, et invite les représentants de la société civile à participer aux séances d'information consacrées à tel ou tel pays. Une large place est faite à l'égalité des sexes dans d'autres programmes relatifs à la paix et à la sécurité, y compris la prévention de l'extrémisme violent, la traite des êtres humains, et les jeunes et la paix et la sécurité. Je suis encouragé par les nombreuses initiatives sur la médiation inclusive et la mise en œuvre au niveau national de la résolution 1325 (2000), ainsi que par les efforts inlassables déployés en faveur de la justice, de la dignité et du soutien des survivants des violences sexuelles liées aux conflits. Ce sont tous là des signes de l'intérêt croissant de ceux qui, au sein de la communauté internationale, sont consternés par la persistance et l'archaïsme de la marginalisation politique des femmes dans la prise de décisions sur les questions relatives à la paix et à la sécurité, et sont déterminés à trouver des solutions aux souffrances provoquées par la récente vague de conflits et de crises humanitaires.

[3] Voir S/PV.8022.

[4] Anciennement, Instrument mondial d'accélération de l'action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité et de l'aide humanitaire, par décision de son Conseil de financement en septembre 2017; voir www.wphfund.org.

A. Mise en œuvre des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité dans les processus de paix et les efforts visant à prévenir l'apparition et la résurgence des conflits violents

9. Le 13 septembre 2017, j'ai annoncé la création d'un Conseil consultatif de haut niveau sur la médiation, qui me donnera des conseils sur les initiatives de médiation partout dans le monde. Le Conseil est composé de 18 dirigeants actuels et anciens du monde, de hauts fonctionnaires et d'experts de renom, dont neuf femmes. Comme l'ONU entend résolument renforcer sa diplomatie au service de la paix, mes initiatives de médiation et de prévention des conflits s'appuieront sur le travail en cours, notamment celui du programme commun du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Département des affaires politiques sur le renforcement des capacités nationales de prévention des conflits, qui vise à promouvoir l'analyse des conflits et à rendre les processus de médiation plus inclusifs, à accroître l'assistance technique, à renforcer les capacités et les ressources, si nécessaire, l'objectif étant de parvenir à une représentation égale des femmes parmi les médiateurs nationaux et locaux. Dans mon rapport de 2018 sur les femmes et la paix et la sécurité, j'ai l'intention de mettre un accent particulier sur l'évaluation de la qualité de la participation et de la représentation des femmes dans les processus de paix, y compris dans les différentes institutions chargées de l'application des accords de paix. J'exhorte les États Membres à fournir des informations et des analyses dans ce cadre. Si ces données peuvent être difficiles à réunir, force est de reconnaître qu'elles sont indispensables pour améliorer les stratégies de maintien de la paix.

10. L'ONU doit appuyer les mesures qui visent à accroître la participation des femmes à tous les niveaux des processus de paix. À l'heure actuelle, la mise en place de processus inclusifs doit être la règle et non l'exception. Si les données mondiales relatives à la participation et à l'influence des femmes dans les processus de paix montrent qu'il y a eu une amélioration au fil du temps, les données dont on disposait en 2016 ont révélé quelques tendances préoccupantes et mis le doigt sur les obstacles actuels à une participation effective des femmes dans les efforts de médiation, notamment leur participation aux initiatives de médiation de manière globale, les demandes d'inclusion et l'inclusion effective de spécialistes de l'égalité des sexes dans ces processus, les consultations avec la société civile et l'inclusion de dispositions tenant compte des disparités entre les sexes dans les accords de paix. Cette évolution non linéaire montre qu'il convient d'ériger de bonnes pratiques en pratique normale et de veiller à établir des mécanismes efficaces permettant une mesure fiable des résultats.

11. Les femmes continuent d'être sous-représentées aussi bien dans les délégations aux processus de paix dirigées ou codirigées par l'Organisation des Nations Unies qu'en tant que négociatrices en chef, malgré l'existence d'un cadre normatif pour une participation égale et réelle des femmes et les données factuelles qui attestent qu'il existe un lien entre la participation des femmes et la durabilité des accords de paix. Le nombre de femmes ayant assumé une fonction de médiatrice en chef reste faible, même si, en 2016, plusieurs femmes nommées à de hauts postes de responsabilité ont joué des rôles de médiation et de bons offices[5].

12. En 2016, on a relevé, par rapport à l'année précédente, une légère baisse de la participation globale des femmes dans les délégations aux processus de paix dirigées ou codirigées par l'Organisation des Nations Unies. Sur les neuf processus

---

[5] Il s'agit notamment de femmes, occupant des postes de représentant spécial adjoint (5), de coordonnateur spécial (1) et de conseiller spécial adjoint (3), qui ont appuyé des processus de médiation et de bons offices, par exemple à Chypre, au Liban, en Libye et en Afrique de l'Ouest.

suivis, les femmes hauts fonctionnaires étaient représentées dans 11 délégations[6], contre huit processus et 12 délégations en 2015, et neuf processus et 17 délégations en 2014. Comme les années précédentes, les parties aux négociations ne comptaient pas toutes des femmes hauts fonctionnaires. Lorsqu'elles étaient représentées, les femmes étaient minoritaires, comme on peut le voir dans tous les processus de paix. Par exemple, en 2016, à la Conférence pour la paix dans l'Union du Myanmar, processus de paix qui n'était pas codirigé par l'ONU, on comptait seulement sept femmes dans une délégation de 75 membres.

13. Il y a également eu peu de demandes de spécialistes de l'égalité des sexes pour ces processus. En 2016, des services de spécialistes de l'égalité des sexes ont été demandés et fournis dans quatre seulement des sept processus de paix dirigés ou codirigés par l'Organisation des Nations Unies (57 %), soit une baisse de 89 % en 2015, 67 % en 2014 et 88 % en 2013[7]. Parmi les processus qui n'ont pas demandé de spécialistes de l'égalité des sexes en 2016, deux étaient des négociations à long terme avec les mêmes parties pour lesquelles l'Organisation des Nations Unies avait fourni des spécialistes de l'égalité des sexes les années précédentes[8].

14. Certes, l'amélioration des capacités des fonctionnaires et des hauts responsables ne peut tenir lieu de mise à disposition de spécialistes de l'égalité des sexes, et, depuis 2011, le Département des affaires politiques s'emploie à développer des capacités et à susciter une prise de conscience générale dans ce domaine, en fournissant en même temps les outils et les stratégies nécessaires à la médiation tenant compte des disparités entre les sexes, y compris par la publication récente d'un guide sur les stratégies de médiation inclusives et soucieuses de l'égalité des sexes (Guidance on Gender and Inclusive Mediation Strategies), qui propose des stratégies et des outils pratiques pour aider à concevoir des stratégies de médiation inclusives, et à incorporer des dispositions tenant compte des disparités entre les sexes dans les domaines thématiques des accords de paix. En outre, toutes les équipes d'appui à la médiation qui, en 2016, ont fourni des services aux processus de paix en cours dirigées ou codirigées par l'Organisation des Nations Unies comprenaient des femmes, acquis qui est maintenu depuis 2012.

15. Tout processus de médiation inclusif impose des consultations avec diverses parties prenantes, dont les organisations de femmes. Pourtant, si des consultations ont été menées avec la société civile dans 100 % des négociations de paix dirigées ou codirigées par l'Organisation des Nations Unies en 2014 et 2015, ce chiffre est descendu à 86 % en 2016, ce type de consultations n'ayant été effectué que six cas sur sept[9]. Plusieurs des consultations, cependant, témoignent de la volonté et de la capacité de la société civile de participer à des consultations en dépit de contextes extrêmement difficiles. Par exemple, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie a continué de collaborer avec le conseil consultatif des femmes et ouvert un bureau d'appui à la société civile. Grâce à ces mécanismes,

[6] En 2016, l'ONU a dirigé ou codirigé 11 processus de médiation, dont deux créés pour régler des différends frontaliers et toponymiques, pour lesquels on ne dispose pas de données, et neuf qui sont en cours. Les processus en cours ont trait à : Chypre, aux discussions internationales de Genève, à la Guinée équatoriale et au Gabon, à Guyana et au Venezuela (République bolivarienne du), à la Libye, au Soudan (Darfour), à la République arabe syrienne, au Sahara occidental et au Yémen.

[7] Comme deux processus de négociation se déroulent au niveau des ministres et des chefs d'État et portent sur des différends frontaliers et toponymiques, la mise à disposition d'experts de l'égalité des sexes et les consultations avec les organisations de la société civile n'ont pas lieu d'être.

[8] Des experts avaient été précédemment demandés dans le cadre des négociations à long terme concernant le Sahara occidental et des discussions internationales de Genève.

[9] Dans le processus concernant le Darfour (Soudan), il n'y a pas eu de consultations avec la société civile en 2016.

l'Envoyé spécial et les conseillers principaux ont consulté plus de 130 représentants de plus de 500 organisations de la société civile. Entre 30 et 40 % des participants à ces consultations étaient des femmes, et leur nombre n'a cessé d'augmenter. S'il importe de mener des consultations pour s'assurer que les vues de la société syrienne sont prises en compte dans les pourparlers de Genève, ils ne constituent ni une participation directe ni une inclusion réelle des femmes dans les délégations des parties aux pourparlers de paix, comme le demande la résolution 2242 (2015) du Conseil de sécurité. En Colombie, dans le cadre de son mandat actuel de vérification du cessez-le-feu et du dépôt des armes par les Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire, la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie a facilité le dialogue entre les organisations de femmes et les membres du Mécanisme de surveillance et de vérification, suscitant ainsi la confiance des communautés locales dans le processus.

16. Après une augmentation constante entre 2010 et 2015, le pourcentage des accords de paix signés contenant des dispositions tenant compte des disparités entre les sexes a diminué en 2016[10], année où la moitié seulement des six accords signés contenait de telles dispositions, contre 70 % en 2015[11]. Le nombre moyen de dispositions tenant compte des disparités entre les sexes figurant dans les accords de paix en 2016 est très élevé parce que l'accord de paix global colombien en contenait plus de 100[12]. Bien que l'on ne dispose pas de données en expliquant la cause, la participation et le rôle moteur des femmes dans les efforts de médiation et la mise à disposition de spécialistes de l'égalité des sexes sont pour beaucoup dans l'incorporation de dispositions tenant compte des disparités entre les sexes dans les accords de paix, comme le montre l'exemple colombien.

17. La mise en place de réseaux nationaux et régionaux de femmes médiatrices a marqué une tendance positive. En mars 2017, l'Union africaine a créé le Réseau africain des femmes dans la prévention des conflits et la médiation de la paix, connu également sous la dénomination « FemWise ». Dirigé par l'Italie, le réseau de femmes médiatrices de la région méditerranéenne devrait être lancé avant fin 2017, en s'inspirant de l'Initiative pour la médiation en Méditerranée. Les réseaux qui se mettent en place, à côté de ceux qui existent déjà comme le réseau des femmes nordiques médiatrices de la paix offrent l'occasion d'échanger des connaissances et des compétences dans le cadre des efforts de médiation aux niveaux local et mondial. Je tiens à souligner qu'il importe que ces réseaux collaborent et créent des synergies pour promouvoir un apprentissage mutuel, l'échange d'informations, la viabilité et l'utilisation de l'expertise et des ressources qu'ils produisent au moment où nous nous employons à parvenir à une participation égale et réelle des femmes en tant que médiatrices, et j'ai demandé à ma Conseillère principale sur les politiques d'accompagner les efforts engagés à cet égard.

---

[10] Aux fins de la collecte de données, le Département des affaires politiques regroupe sous l'expression « accords de paix » les accords de cessation des hostilités ou de cessez-le-feu et les accords de paix globale et partielle. Ces accords sont signés entre au moins deux parties à un conflit, l'objectif étant de mettre fin à un conflit violent ou de faire en sorte qu'il puisse évoluer et être réglé de manière plus constructive.

[11] Accords concernant l'Afghanistan, la Colombie et la République démocratique du Congo.

[12] La République démocratique du Congo est le seul pays à avoir signé en 2016 un accord de paix prévoyant au moins une disposition sur la violence sexuelle liée aux conflits.

B. Protéger et promouvoir les droits des femmes et des filles et encourager les femmes à jouer un rôle moteur dans les missions et les situations de crise humanitaire

18. Le monde traverse actuellement une période critique sur le plan de la protection des civils; à la fin de 2016, on comptait plus de 65,5 millions de personnes déplacées de force[13]. Il est nécessaire de mettre au point des solutions durables qui s'attaquent aux causes profondes de la violence et des conflits, de permettre aux femmes de participer véritablement et sur un pied d'égalité avec les hommes à la prise de décisions et d'aider les institutions à répondre aux besoins de tous, en particulier les personnes les plus à risque et les plus difficiles à atteindre. Pour que la collaboration soit efficace, il faudra intensifier les efforts déployés dans un large éventail de domaines. Il importe de lutter contre la violence sexuelle et sexiste en tant que telle et comme signe précurseur de conflit, et de mettre en place des conditions de protection tenant compte de la problématique hommes-femmes.

19. Je suis profondément préoccupé par toutes les formes de violence sexiste, y compris les violations commises contre les défenseurs des droits des femmes qui œuvrent en première ligne pour protéger et promouvoir les droits des femmes et des filles et, de manière plus générale, l'égalité des sexes. Dans toutes les régions, des personnes ou des groupes de personnes continuent de faire l'objet de menaces et de violences parce qu'ils dénoncent les violations commises et remettent en cause les concepts traditionnels relatifs à la famille et au rôle des hommes et des femmes dans leur société. La répression des droits de l'homme, en particulier de la liberté d'expression et de réunion et d'autres droits fondamentaux des femmes, est un signe précurseur de conflit[14]. De même, de nouveaux travaux de recherche ont mis en évidence le lien existant entre le taux de violence à l'égard des femmes et l'éclatement d'un conflit, ce qui montre une nouvelle fois combien il est nécessaire de prendre en compte la sécurité des femmes et des filles dans les efforts de prévention des conflits[15]. J'exhorte les États Membres à mettre au point et à institutionnaliser des mécanismes destinés à protéger les défenseurs des droits des femmes, à condamner publiquement la violence et la discrimination à leur égard, et à prendre acte de la contribution essentielle que ceux-ci apportent à la paix et à la sécurité.

Lutter contre les violences sexuelles liées aux conflits

20. Bien que des progrès considérables aient été faits ces dix dernières années dans le domaine de la prévention des conflits et de l'intervention en cas de conflit, des violences sexuelles liées aux conflits continuent d'être perpétrées dans diverses situations et divers contextes nationaux. Des investissements dynamiques doivent être faits pour s'attaquer aux causes profondes des violences sexuelles liées aux conflits, y compris aux dimensions multiples et interdépendantes de la violence sexuelle et sexiste préexistante et à la stigmatisation subie par les victimes de violences sexuelles et leurs enfants, deux éléments d'importance critique dans le

---

[13] Voir Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), « Global trends: forced displacement in 2016 » (Genève, 2017).

[14] Pour en savoir plus sur le lien entre taux de répression et imminence d'un conflit, voir Martin Smidt et al., *The Global Conflict Risk Index (GCRI) : Manual for Data Management and Product Output,* version 5 (Union européenne, 2016); Patrick Regan et Daniel Norton, « Greed, grievance, and mobilization in civil wars », *Journal of Conflict Resolution,* vol. 49, n° 3 (2005).

[15] Jocelyn Kelly, « Intimate partner violence and conflict : understanding the links between political violence and personal violence » (à paraître et cité comme document de référence) in « Pathways for Peace: Inclusive Approaches for Preventing Conflict – Main Messages and Emerging Policy Directions », Banque mondiale, Washington, 2017.

contexte des déplacements et mouvements de population liés aux conflits, ainsi que pour lutter contre l'enlèvement et la traite des femmes et des filles et assurer le rapatriement et à la réinsertion des victimes.

21. En 2016, le Conseil des droits de l'homme a enquêté sur des informations faisant état d'actes de violence sexuelle et sexiste commis en République arabe syrienne, en Érythrée, en Libye et au Soudan du Sud[16]. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) a établi une cartographie très complète des violences sexuelles et sexistes et autres violations des droits de l'homme commises à grande échelle dans le pays depuis 2003[17]. Je suis encouragé par le fait que de nombreuses parties collaborent avec ma Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit en vue de mettre au point des engagements assortis d'échéances propres à lutter contre ces violations. Par exemple, grâce aux mesures correctives prises par la Côte d'Ivoire, les forces armées du pays ont été radiées de la liste des parties qui, selon des informations crédibles, se seraient systématiquement livrées à des actes de violence sexuelle dans des situations de conflit armé (voir S/2017/249, annexe).

22. Dans mon dernier rapport sur les violences sexuelles liées aux conflits (S/2017/249), j'ai appelé l'attention du Conseil sur 19 situations préoccupantes et sur une liste actualisée de 46 parties à un conflit qui, selon des informations crédibles, se seraient systématiquement livrées à des viols et à d'autres formes de violence sexuelle dans des situations de conflit armé[18]. Dans certains pays, comme au Soudan du Sud et en République arabe syrienne, la violence sexuelle atteint toujours des niveaux alarmants. Dans d'autres, comme au Népal et à Sri Lanka, l'impunité qui entoure les violences sexuelles continue d'envoyer un message inacceptable aux auteurs de tels crimes, à savoir qu'ils n'auront pas à répondre de leurs actes. Je répète que les parties qui ont été inscrites année après année sur la liste annexée à mes rapports sur les violences sexuelles liées aux conflits ne peuvent participer aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et prie instamment les États Membres et le Conseil de sécurité de veiller à ce que les régimes de sanctions englobent la lutte contre ces violations.

23. Il est nécessaire d'investir dans des ressources qui permettront de proposer aux victimes de violences des services juridiques et d'autres services essentiels, et de remédier notamment aux vulnérabilités qui sont propres à ces personnes, en particulier celles qui ont été déplacées de force. Pour cela, il est impératif de leur permettre d'accéder à des services de santé mentale et à un soutien psychosocial, de bénéficier d'un logement et de moyens de subsistance, d'obtenir justice et réparation, et de recevoir des services de santé sexuelle et procréative, y compris le traitement et la prévention du VIH/sida et d'autres maladies sexuellement transmissibles et l'interruption en toute sécurité d'une grossesse résultant d'un viol, sans discrimination et conformément au droit international des droits de l'homme et au droit international humanitaire. Parmi les initiatives axées sur les victimes existantes, on peut citer les programmes multisectoriels intégrés visant à prévenir et combattre la violence sexiste mis en œuvre par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) au Myanmar, et les travaux effectués dans neuf pays par le

[16] Érythrée (A/HRC/32/47), Libye (A/HRC/31/CRP.3), Soudan du Sud (A/HRC/31/49), République arabe syrienne (A/HRC/31/68, A/HRC/33/55, A/HRC/31/CRP.1, A/HRC/32/CRP.2).

[17] Voir MINUSCA et al., « Rapport du Projet Mapping documentant les violations graves du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises sur le territoire de la République centrafricaine de janvier 2003 à décembre 2015 » (mai 2017).

[18] Il convient de lire ce rapport en tenant compte des huit rapports précédents sur les violences sexuelles commises en période de conflit, l'ensemble de l'information qu'ils contiennent indiquant les raisons qui ont présidé à l'inscription des différentes parties sur la liste.

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour mettre en place des systèmes d'orientation médicale des victimes de violences sexuelles et sexistes et améliorer ceux qui existent, qui ont permis d'offrir des soins de santé à plus de 485 000 réfugiés et autres personnes relevant de la compétence du HCR. Par ailleurs, plus de 60 pays, organisations internationales et régionales et organisations non gouvernementales ont uni leurs forces dans le cadre de l'Appel à l'action pour la protection contre la violence sexiste dans les situations d'urgence. Je salue également les efforts déployés pour lutter contre la stigmatisation associée à la violence sexuelle liée aux conflits, comme l'initiative Preventing Sexual Violence du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les principes applicables à la lutte contre la stigmatisation, lancés cette année.

Promouvoir des conditions de protection tenant compte de la problématique hommes-femmes

24. Je suis heureux de constater que l'application des recommandations tenant compte de la problématique hommes-femmes formulées à l'intention des opérations de paix et des entités qui leur succèdent à l'issue des examens concernant la paix et la sécurité effectués en 2015 a bien progressé. Le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont continué de s'employer à renforcer les capacités du personnel et la responsabilité des cadres en ce qui concerne l'égalité des sexes et les femmes et la paix et la sécurité. Les mesures prises ont notamment consisté à élever au rang de Secrétaire général adjoint le directeur de l'Équipe spéciale de la problématique hommes-femmes du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions, à mettre au point un « tableau de bord de l'égalité des sexes dans les opérations de maintien de la paix » destiné à aider les hauts responsables à suivre les progrès accomplis en la matière dans les opérations de paix, et à offrir à ceux-ci une formation ciblée sur les engagements pris en ce qui concerne les femmes et la paix et la sécurité. Ces initiatives ont contribué à améliorer la responsabilité dans l'exécution des mandats relatifs aux femmes et à la paix et la sécurité dans l'ensemble des opérations de maintien de la paix. En outre, comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution 2242 (2015), une formation portant précisément sur l'établissement de rapports tenant compte de la problématique hommes-femmes a été dispensée à plus de 200 fonctionnaires dans les missions et au Siège. J'ai l'intention de faire figurer des informations sur les résultats de ces mesures dans mon prochain rapport annuel.

25. Les concepts d'opérations du personnel de police et des militaires et les ordres d'opérations des forces militaires comprennent désormais des dispositions concernant les femmes et la paix et la sécurité[19], et la question de l'égalité des sexes est de plus en plus systématiquement abordée dans le cadre de la formation préalable au déploiement, des manœuvres militaires et des cours sur les opérations de paix. Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont renforcé les éléments du programme de formation préalable au déploiement qui touchent à la problématique hommes-femmes, et révisent actuellement les politiques à l'échelle du Département sur l'égalité des sexes, les missions utilisant déjà largement les outils de la Police des Nations Unies relatifs à l'égalité des sexes.

[19] À la mi-2017, 100 % des concepts d'opérations militaires et des ordres d'opérations des forces militaires et 93 % des concepts d'opérations des forces de police comprenaient des dispositions relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité – un niveau atteint en 2015. L'évolution de ces données fait l'objet d'un suivi systématique.

26. Bien que la présence de femmes dans les composantes en uniforme des opérations de maintien de la paix contribue au succès des missions[20], le taux de déploiement de femmes demeure particulièrement faible. Au 31 décembre 2016, les femmes représentaient 7,4 % des observateurs militaires et des officiers d'état-major, mais ne comptaient toujours que pour 4 % des effectifs des contingents militaires. Elles ne représentaient que 10 % des policiers, soit 17 % des policiers hors unités constituées et 7 % seulement des membres d'unités constituées, un pourcentage similaire à celui de 2015[21]. Toutefois, malgré ces chiffres, des femmes sont déployées à la tête de contingents et plusieurs missions disposent désormais de réseaux de femmes policiers et militaires et de conseillers militaires pour l'égalité des sexes.

27. L'augmentation du nombre de femmes dans les services en uniforme nationaux peut contribuer à accroître le nombre de femmes déployées dans les missions des Nations Unies. Des campagnes de sensibilisation ciblées ont permis d'informer les femmes officiers de la possibilité de rejoindre les composantes militaires des missions. Par exemple, depuis 2015, plus de 240 femmes officiers ont suivi une formation de deux semaines, organisée par la Chine, le Kenya et l'Inde avec l'appui de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), dont l'objectif était de les préparer au mieux en vue d'un déploiement dans les opérations de paix. En 2017, la Finlande a tenu, pour la première fois, un cours à l'intention des observateurs militaires des Nations Unies auquel ont participé autant de femmes que d'hommes. En 2016, pour renforcer les capacités des femmes policiers, la Division de la police a offert une formation à 750 policières de sept pays fournisseurs de personnel de police, à l'issue de laquelle 358 d'entre elles ont réussi le test d'évaluation des aptitudes en vue d'une affectation dans une mission et 218 ont été ultérieurement déployées, ce qui correspond à 32 % du nombre de femmes policiers hors unités constituées déployées en 2016.

28. Conformément aux engagements pris en 2016 à la Conférence des ministres sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Bureau des affaires militaires a réservé 300 postes à des femmes. Il est également encourageant de constater qu'on trouve désormais des observatrices militaires à des rangs plus élevés qu'auparavant et que la période de service a été réduite à six mois pour les femmes policiers ayant des enfants en bas âge. Je me félicite de la proposition du Conseiller militaire pour les opérations de maintien de la paix tendant à déployer des patrouilles mixtes et des équipes de liaison féminines, comme cela a été fait au Kenya et en Zambie, étant donné que de telles mesures permettront de mieux comprendre les besoins des populations locales.

29. Je suis encouragé par les efforts que déploie le Département des opérations de maintien de la paix pour mettre au point un programme destiné à préparer les femmes officiers de police de haut rang à effectuer les tâches qui seront les leurs dans les opérations de maintien de la paix.

30. Tous les acteurs concernés doivent toutefois s'employer plus vigoureusement à atteindre l'objectif mondial consistant à déployer 15 % de femmes observateurs militaires et officiers d'état-major d'ici à décembre 2017 et 20 % de femmes policiers d'ici à 2020, qui a été arrêté d'un commun accord à la Conférence des ministres de la défense sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies tenue en 2016. J'ai demandé au Département des opérations de maintien de la paix, au Département de l'appui aux missions, à ONU-Femmes et à mon Cabinet de

[20] Voir, par exemple, A/70/357-S/2015/682, par. 82.

[21] Les données les plus récentes sont disponibles à l'adresse : http://www.un.org/en/peacekeeping/resources/statistics/gender.shtml.

mettre au point, de concert avec les pays fournisseurs de contingents, une stratégie destinée à accroître sensiblement le nombre de femmes soldats de la paix et policiers dans les missions de maintien de la paix. J'exhorte les membres de mon cercle de dirigeants à prendre les mesures voulues pour éliminer les obstacles structurels qui empêchent les femmes d'être représentées en nombre suffisant dans les composantes civiles et militaires des opérations de maintien de la paix et demande instamment aux États Membres d'examiner les moyens d'encourager l'augmentation du nombre de femmes dans ces composantes, comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution 2242 (2015).

31. Les progrès accomplis en ce qui concerne les femmes et la paix et la sécurité ainsi que l'égalité des sexes pendant la durée d'une mission doivent être préservés pendant la période de transition afin de veiller à ce que la situation ne dégénère pas à nouveau. Le renforcement des fonctions de protection et la désignation de coordonnateurs pour la prévention des violences sexuelles liées aux conflits dans les composantes droits de l'homme des opérations de paix ont permis d'améliorer la surveillance de la situation des droits fondamentaux des femmes et d'améliorer la coordination des mécanismes de suivi, d'analyse et de communication de l'information, mais il est essentiel de disposer également d'analyses sexospécifiques solides et pertinentes à cette fin. L'ONU est déterminée à accélérer les efforts visant à intégrer l'analyse des conflits tenant compte de la problématique hommes-femmes et les connaissances spécialisées en la matière à la planification des missions, à l'élaboration, l'exécution et l'examen des mandats, à l'analyse budgétaire et aux phases de transition et de retrait des missions. En outre, toutes les activités de prévention menées par l'ONU, d'autres organisations internationales, les acteurs nationaux et la société civile devraient tenir compte d'une analyse qualitative reposant sur des données ventilées de qualité.

32. Les nouvelles équipes de pays des Nations Unies doivent assurer l'établissement d'un partenariat avec la société civile et la pleine intégration des compétences en matière d'égalité des sexes, en veillant à ce que les questions relatives à l'égalité des sexes soient hissées au rang de priorité stratégique dans les missions effectuées auprès des gouvernements et en leur sein. Le fonds d'affectation spéciale pluripartenaires pour le Libéria qu'il est proposé de créer, par exemple, a pour objectif de combler le déficit de financement qui découlera du retrait, l'année prochaine, de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et devrait viser dès le début à allouer au moins 15 % de ses ressources à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes dès le début. De telles initiatives pourraient servir d'exemple pour le retrait d'autres missions.

Lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles

33. En 2016, 145 nouvelles allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles ont été portées contre le personnel des Nations Unies, soit 80 contre du personnel en uniforme et 65 contre des civils, y compris des fonctionnaires des départements et bureaux du Secrétariat, ainsi que des organismes, fonds et programmes. Ces 145 allégations concernaient au moins 311 victimes, des femmes et des filles dans la quasi-totalité des cas. Cent-trois des faits signalés se sont produits dans le cadre d'opérations de paix, et 73 des 80 allégations visant du personnel en uniforme concernaient des militaires. En ce qui concerne les allégations relatives aux missions, 69 % ont été reçues de la MINUSCA et de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), et 57 % d'entre elles étaient relatives à des relations sexuelles non consenties avec un adulte et à d'autres formes d'activité sexuelle avec un mineur.

34. On trouvera, dans mon rapport sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles, des informations détaillées sur les allégations reçues en 2016, y compris celles visant des forces autres que les forces des Nations Unies agissant sous mandat du Conseil de sécurité, ainsi que des recommandations tendant à intensifier l'action menée (A/71/818). Je me félicite de la décision sans précédent du Conseil de sécurité d'adopter la résolution 2272 (2016), sur l'exploitation et les atteintes sexuelles. Outre qu'elles détruisent des vies, ces violations compromettent gravement le travail effectué par les missions de paix et l'Organisation en général.

35. L'élimination de l'exploitation et des atteintes sexuelles est une priorité et fait partie des premières tâches que je me suis assignées. Dans le cadre d'une nouvelle stratégie globale (voir A/71/818), je me suis engagé à mettre les droits des victimes au premier plan des efforts déployés par l'Organisation, et j'œuvre sans relâche en vue de mettre fin à l'impunité des auteurs de tels crimes. J'ai récemment nommé le tout premier défenseur des droits des victimes, et un fonds d'affectation spéciale destiné à financer la fourniture de services aux victimes a été mis sur pied en 2016. Au cours de l'année écoulée, sous l'égide de la Coordonnatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'ONU face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, l'Organisation a amélioré et harmonisé un certain nombre d'outils dans l'ensemble du système, et notamment élaboré et mis en œuvre un protocole d'assistance aux victimes, harmonisé les normes d'enquête et les mécanismes de plainte, et mis au point un formulaire de signalement standard utilisé par tous les organismes du système.

36. Comme l'élimination de l'exploitation et des atteintes sexuelles ne pourra se faire qu'en partenariat avec les États Membres, lors de ma rencontre de haut niveau sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, qui s'est tenue le 18 septembre 2017, j'ai lancé plusieurs initiatives qui témoignent de ce partenariat. J'ai présenté mon cercle de dirigeants, au sein duquel les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à appuyer l'action que je mène pour mettre fin à l'impunité, renforcer les mesures visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles, intervenir rapidement et de façon décisive en cas d'allégations crédibles et répondre sans délai et de façon appropriée aux besoins des victimes. J'ai également créé un pacte qui sera signé par les États Membres qui souhaitent renforcer les engagements pris pour lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Je me félicite des résultats de la Conférence des ministres de la défense sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, accueillie par le Royaume-Uni en septembre 2016, à laquelle plus de 60 pays se sont engagés à adopter des mesures pour lutter contre les faits d'exploitation sexuelle et les atteintes sexuelles commis par des soldats de la paix des Nations Unies.

Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles dans le cadre de l'action humanitaire, et notamment garantir l'accès aux services essentiels

37. En juin 2017, 141,1 millions de personnes avaient besoin d'une aide humanitaire, soit 125,3 millions de personnes de plus qu'en 2015; en effet, conflits récurrents et catastrophes sans précédent, aussi bien naturelles que provoquées par les changements climatiques, continuent d'avoir des effets dévastateurs, notamment d'entraîner des déplacements forcés[22]. L'inégalité entre les sexes exacerbe encore les obstacles qui empêchent les femmes d'accéder en toute sécurité notamment à la nourriture, à l'eau, l'assainissement, à l'hygiène, aux soins de santé, à l'éducation, à l'emploi, au logement, à l'identité juridique et aux ressources, obstacles déjà bien

[22] Voir www.unocha.org/sites/unocha/files/GHO-JuneStatusReport_2017.pdf.

présents dans les conflits et les situations d'urgence. Des facteurs tels que le sexe, l'âge, le handicap, l'état matrimonial, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, la race ou l'appartenance ethnique, religieuse et politique peuvent être source de discrimination supplémentaire. Les connaissances, les réseaux locaux et les capacités de direction des femmes continuent d'être sous-exploités, ce qui nuit à l'efficacité de nombre d'opérations humanitaires.

38. Le manque d'accès aux services de santé, notamment en matière de sexualité, de procréation et de traitement du VIH, a un impact dévastateur sur les femmes et les filles, en particulier dans les situations d'urgence. Les données disponibles mettent en évidence des problèmes inquiétants, notamment un taux de mortalité maternelle presque deux fois plus élevé que la moyenne mondiale dans les situations de conflit et d'après conflit[23]. Il est nécessaire d'offrir aux femmes et aux filles, dans le respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, des services de santé et d'autres services holistiques non discriminatoires, notamment des services de santé sexuelle et procréative et de santé mentale ainsi qu'un soutien psychosocial.

39. Parmi les initiatives lancées dans les situations les plus difficiles, on peut citer notamment la mise en place, avec l'aide de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), d'un réseau de cliniques de santé maternelle au Soudan du Sud, et la fourniture, par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), d'une assistance médicale et psychosociale aux victimes de violence sexiste en Somalie. Grâce aux contributions versées par l'Australie, l'International Planned Parenthood Federation a pu intervenir dans 71 crises humanitaires et fournir des services essentiels de santé sexuelle et procréative à 890 000 personnes en 2016. Trop souvent, le manque de moyens et d'appui des autorités nuit à l'efficacité des services de santé dans ces situations de crise humanitaire. Je prends acte des efforts déployés par les États Membres pour combler ce déficit de financement, notamment par l'intermédiaire de l'initiative She Decides.

40. Par ailleurs, les conflits et les situations d'urgence limitent l'accès des filles à l'éducation ou mettent tout bonnement un terme à leur scolarisation. L'écart entre les sexes constaté dans les taux de scolarisation primaire et secondaire corrigés est bien plus marqué dans les pays en conflit ou sortant d'un conflit, et les filles sont près de deux fois et demie plus susceptibles de ne pas aller à l'école lorsqu'elles vivent dans une zone de conflit[24]. L'éducation est un droit de l'homme fondamental, qui contribue à protéger les filles et les jeunes femmes contre les violations, notamment la traite, les mariages d'enfants et les mariages précoces. Pourtant, moins de 2,7 % des fonds consacrés à l'action humanitaire sont alloués à l'éducation[25]. J'encourage les efforts visant à combler ces lacunes, notamment l'établissement de partenariats privés comme le programme Instant Network Schools et le fonds L'éducation ne peut pas attendre, premier fonds mondial accordant la priorité à l'éducation dans les situations humanitaires, dont l'objectif est de recueillir 3,85 milliards de dollars d'ici à 2020 de façon à dispenser un enseignement à 75 millions d'enfants vivant dans des pays touchés par une crise.

41. L'apatridie et le caractère inégalitaire des lois sur la nationalité alimentent les conflits et l'instabilité, et ont des effets disproportionnés sur les femmes et les filles. Dans 26 pays, dont 8 sont touchés par un conflit[26], les femmes n'ont pas le droit de

---

[23] Voir S/2016/822, par. 32.

[24] Voir http://gem-report-2016.unesco.org/fr/rapport-sur-legalite-des-genres/.

[25] Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), « L'aide à l'éducation stagne et n'est pas attribuée aux pays qui en ont le plus besoin », document d'orientation n° 31, mai 2017.

[26] Burundi, Iraq, Liban, Libéria, Libye, République arabe syrienne, Somalie et Soudan.

transmettre leur nationalité à leurs enfants. Je suis alarmé par la gravité de la situation qui règne au Myanmar, où les Rohingyas sont systématiquement privés de leur droit à la citoyenneté et sont victimes d'actes de violence, y compris de violence sexuelle et sexiste[27]. Dans nombre de pays accueillant des réfugiés syriens, il reste difficile d'enregistrer les enfants qui n'ont pas de père, notamment ceux qui sont nés d'un viol, ce qui crée un risque accru d'apatridie[28]. Je me félicite des initiatives telles que celles lancées par le HCR au Tchad, où plus de 6 000 rapatriés de la République centrafricaine ont fait l'objet d'un enregistrement et d'une vérification de la nationalité par des moyens biométriques dans le cadre d'un programme financé par l'Union européenne visant à prêter assistance aux rapatriés et à prévenir l'apatridie. L'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) s'est employée à remédier aux risques que courent les femmes déplacées qui ont renoncé à leurs documents d'identité, condition préalable pour bénéficier d'une réinstallation.

42. Si l'on veut éviter la détérioration des situations d'urgence humanitaire et l'aggravation des problèmes de protection à l'échelle mondiale, il est essentiel d'assurer la mise en œuvre de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, adoptée en 2016, et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, et de redoubler d'efforts pour concrétiser les engagements pris lors du Sommet humanitaire mondial de 2016[1], notamment en aidant les femmes à participer à l'action humanitaire et à jouer un rôle moteur à cet égard, en prévenant et combattant la violence sexiste dans les situations de crise, et en garantissant l'accès universel aux droits en matière de sexualité et de procréation.

Concrétiser les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité dans le cadre de l'action menée pour prévenir et combattre le terrorisme et l'extrémisme violent

43. Dans toutes les régions, les groupes terroristes et extrémistes violents ont continué de lancer des attaques contre des civils, en ayant pour pratique courante d'assujettir et d'exploiter les femmes et les filles. De ce fait, la promotion de l'égalité des sexes est essentielle pour venir à bout de la maltraitance, de l'exploitation et du recrutement que pratiquent les groupes terroristes et extrémistes violents. La communauté internationale doit continuer de faire preuve de fermeté pour faire en sorte que ses interventions soient conformes au droit international et que la pleine mise en œuvre des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, qui mettent l'accent sur la prévention et la participation effective des femmes, fasse partie intégrante de notre action.

44. Les femmes jouent un rôle central dans la prévention des crises, en travaillant main dans la main avec les gouvernements et les populations locales pour accroître la résilience. Les États Membres et les entités des Nations Unies doivent renforcer leur collaboration avec la société civile, en finançant des projets qui s'attaquent aux causes profondes et aux dimensions sexospécifiques des stratégies de recrutement employées par les groupes terroristes et extrémistes violents. Ainsi, le groupe des droits de l'homme de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) a engagé des consultations avec des membres de la société civile pour comprendre leurs divers points de vue sur l'extrémisme violent et recenser les initiatives lancées pour résister au patriarcat, à la violence, aux discours extrémistes et à l'instrumentalisation à laquelle recourent les agents gouvernementaux, ce qui offre un modèle à suivre pour lancer de nouvelles mesures, fixer les priorités

---

[27] Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, « Interviews with Rohingyas fleeing from Myanmar since 9 October 2016 », relevé instantané, février 2017.

[28] S/2017/249 et résolution 70/291 de l'Assemblée générale.

concernant les femmes et la paix et la sécurité et établir une corrélation directe avec la prévention de l'extrémisme violent.

45. Dans le même temps, certaines femmes appuient activement les groupes terroristes, sur les plans idéologique et opérationnel, et légitiment haut et fort les discours extrémistes violents. Selon les chiffres les plus récents, les femmes représenteraient au moins 20 % à 30 % des combattants terroristes étrangers, ce pourcentage atteignant des niveaux sans précédent[29]. Si la participation des femmes aux activités terroristes n'est pas un phénomène nouveau, il est désormais admis qu'il est nécessaire de procéder à des analyses et des interventions tenant compte des disparités entre les sexes dans le dispositif mondial de prévention de l'extrémisme violent et de lutte contre le terrorisme.

46. Les groupes terroristes et extrémistes violents exploitent également à leur avantage les normes et stéréotypes sexistes pour recruter des combattants et lancer des attaques. Par exemple, Boko Haram ferait de plus en plus appel aux femmes et aux filles pour perpétrer ses attentats-suicides[30]. En conséquence, au Cameroun, au Niger, au Nigéria et au Tchad près d'un kamikaze sur cinq est un enfant et les trois quarts des enfants kamikazes sont des filles[31]. Les groupes terroristes et extrémistes violents utilisent également la violence sexuelle et sexiste, y compris la traite, l'esclavage sexuel, les mariages forcés et les grossesses forcées, pour terroriser les communautés et générer des revenus, comme le Conseil de sécurité l'a souligné dans sa résolution 2331 (2016).

47. Je salue les progrès réalisés grâce aux recommandations formulées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2242 (2015), au Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674) et à l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies effectué en 2016. Les États Membres sont de plus en plus encouragés à confier des responsabilités aux femmes et à tenir compte de la problématique hommes-femmes dans les politiques et stratégies visant à prévenir et à combattre l'extrémisme violent et le terrorisme. Je me félicite des efforts déployés par les États Membres pour adopter une démarche fondée sur les droits de l'homme et soucieuse de l'égalité des sexes pour garantir la réadaptation et la réinsertion des rapatriés et des victimes, des prisonniers libérés et des suspects qui remplissent les conditions requises pour bénéficier de mesures de substitution aux poursuites. Je suis encouragé par l'action menée par le Bureau de lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme pour aider les femmes à participer à la lutte contre le terrorisme et à jouer un rôle moteur à cet égard, et les efforts déployés par l'Union pour la Méditerranée, en coopération avec ONU-Femmes et le PNUD, pour recueillir davantage de données sur la mesure dans laquelle la marginalisation politique et les violations des droits de l'homme incitent les femmes et les hommes à rejoindre les rangs des groupes extrémistes violents.

48. Je salue les efforts visant à renforcer les réseaux d'associations féminines de la société civile œuvrant dans des situations marquées par l'extrémisme violent et le terrorisme, et à faire en sorte qu'il soit tenu compte de leur point de vue dans les mesures plus vaste de prévention et d'intervention, y compris, par exemple, les efforts que déploie la Women's Alliance For Security Leadership à l'appui de

---

[29] Voir Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, « Mise en œuvre de la résolution 2178 (2014) du Conseil de sécurité par les États affectés par le phénomène des combattants terroristes étrangers », compilation de trois rapports (S/2015/338; S/2015/683; S/2015/975 (2016).

[30] Voir S/2017/563, S/2017/764 et Jason Warner et Hilary Matfes, « Exploding Stereotypes: the unexpected operational and demographic characteristics of Boko Haram's suicide bombers » (Combating Terrorism Center at West Point, 2017).

[31] Fonds des Nations Unies pour l'enfance, « Beyond Chibok », avril 2016.

l'action novatrice menée par la société civile pour prévenir l'extrémisme violent[32]. Lancé en 2016, le mécanisme Global Solutions Exchange constitue un exemple positif en ce qu'il favorise la tenue d'un dialogue de haut niveau entre la société civile et les gouvernements sur la prévention de l'extrémisme violent. Plusieurs pays et organisations organisent actuellement des programmes de formation et d'enseignement à l'intention des femmes en tant que mères, éducatrices, membres des services de répression et chefs religieux, pour prévenir la radicalisation et le recrutement[33]. Toutefois, comme l'a indiqué le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (A/HRC/33/29), ces interventions ne doivent pas faire des droits des femmes une question de sécurité, renforcer les stéréotypes sexistes qui empêchent les femmes d'agir, ou exacerber les inégalités entre les sexes – autant d'éléments susceptibles de favoriser la radicalisation et la violence et d'accroître encore les risques auxquels les femmes et les filles sont exposées.

C. Construire des sociétés ouvertes à tous et pacifiques

49. Des militantes pour la paix de tous âges, issues des milieux les plus divers, sont aux avant-postes de l'action menée aux fins de la pérennisation de la paix; mais elles ont besoin d'appui et de se voir ouvrir des portes pour optimiser leur contribution vitale. Les recherches et les consultations menées avec des jeunes du monde entier dans le cadre de l'étude sur les jeunes, la paix et la sécurité réalisée à la demande du Conseil de sécurité (S/2015/2250) et sur le point d'être publiées apportent déjà des éléments qui mettent en évidence l'apport méconnu des jeunes femmes à la consolidation de la paix et les discriminations multiples dont elles font l'objet en tant qu'actrices de cette consolidation. Une étude menée conjointement par l'ONU et la Banque mondiale a souligné qu'il pouvait exister une corrélation entre le degré d'inégalité entre les sexes et de violence sexiste observé dans une société et la vulnérabilité accrue de celle-ci face aux guerres civiles ou qui opposent des États[34]. Dans une étude consacrée aux diverses formes de la masculinité, on trouve aussi des recommandations propres à transformer les sociétés pour les rendre plus paisibles et respectueuses de l'égalité des sexes[35]. Je prends note du rôle que joue la Commission de consolidation de la paix en faveur de la pérennisation de la paix et rappelle que les États Membres doivent veiller à ce que la stratégie pour l'égalité des sexes adoptée en 2016 soit appliquée rigoureusement; je note aussi que la problématique hommes-femmes est prise en compte dans toutes les activités de la Commission.

Relèvement de l'économie et accès aux ressources

50. L'autonomisation économique des femmes a une influence positive tant sur le relèvement postconflit que sur la croissance économique. Cependant, à la sortie d'un conflit, les investissements de grande ampleur se concentrent souvent sur les infrastructures, les industries extractives et l'agriculture commerciale, secteurs où

---

[32] Sanam Naraghi Anderlini, « Uncomfortable truths, unconventional wisdoms: women's perspectives on violent extremism and security interventions », Women's Alliance for Security Leadership, document d'information nº 1, mars 2016.

[33] Naureen Chowdhury Fink, Sara Zeiger et Rafia Bhulai, eds., « A man's world? : Exploring the roles of women in countering terrorism and violent extremism » (Hedayah and the Global Center on Cooperative Security, 2016).

[34] Banque internationale pour la reconstruction et le développement, *Pathways for Peace: Inclusive Approaches to Preventing Violent Conflict* (Washington, Groupe de la Banque mondiale, 2017).

[35] Shereen El Feki, Brian Heilman et Gary Barker, dir. coll., *Understanding Masculinities: Results from the International Men and Gender Equality Survey – Middle East and North Africa* (Le Caire et Washington, ONU-Femmes et Promundo-US, 2017).

les femmes sont sous-représentées, voire absentes. Les mesures de redressement économique destinées aux femmes se limitent souvent à des initiatives à petite échelle ou de portée locale – il peut s'agir de prêts communautaires ou d'un crédit renouvelable, voire de la constitution de coopératives génératrices de revenu. Sans nier leur utilité, il faut toutefois veiller à ce que de telles mesures n'empêchent pas les femmes de trouver leur place dans des projets de relèvement économique de grande ampleur, et ne ménager aucun effort pour éviter toute tentative de retour à d'anciennes formes de discrimination à l'égard des femmes en matière d'accès aux ressources économiques, à la propriété, à l'héritage, à l'occupation des terres, à la propriété foncière et aux ressources naturelles. L'ONU, les États Membres et les autres parties prenantes doivent faire en sorte que le redressement de l'économie à la sortie d'un conflit soit adapté aux besoins de tous les secteurs de la société et que les femmes se voient confier des postes de responsabilité et participent à la mise au point et à l'exécution des plans de relèvement.

51. Dans les objectifs de développement durable[36] comme dans le Programme d'action d'Addis-Abeba[37], la communauté internationale a souscrit à des cadres de développement et de financement prenant en compte les principes fondamentaux de l'égalité des sexes et de la non-discrimination. L'un et l'autre documents vont au-delà de la reconnaissance du droit des femmes à la participation à l'économie sur un pied d'égalité avec les hommes et abordent l'investissement étranger direct, la lutte contre les transferts illicites de fonds et d'armes et la collecte et la désagrégation des données par secteur; le Programme d'action d'Addis Abeba insiste aussi sur la nécessaire prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la budgétisation. Je salue les efforts déployés par les femmes pour faire en sorte que les sociétés transnationales qui se rendent coupables d'infractions répondent de leurs actes, ainsi que les initiatives prises par l'Organisation, de concert avec les États Membres et la société civile, pour que le redressement de l'économie constitue un tremplin pour mettre fin à l'inégalité entre les sexes. En 2016, par exemple, le PNUD a augmenté de plus de 16 millions de dollars, par rapport à 2015, le montant des avantages monétaires alloués aux femmes occupant un emploi temporaire dans le cadre de programmes de relèvement économique rapide; dans les pays pour lesquels on dispose de données ventilées, on constate que les femmes ont perçu 47 % des avantages de ce type en 2016, contre 46 % en 2015 et 38 % en 2014[38].

Gouvernance et représentation des femmes dans les corps élus et non élus

52. Il demeure difficile de garantir la participation de tous les citoyens aux opérations électorales, en particulier en situation de conflit ou d'après conflit. Des obstacles structurels à tous les niveaux limitent encore la participation des femmes à la vie politique, et nombre d'embûches freinent les enquêtes menées au sujet d'allégations de violence, d'agression ou de harcèlement de femmes élues ou candidates à des fonctions politiques, ainsi que la traduction en justice des auteurs de tels actes. Les femmes doivent être plus nombreuses à participer à la gouvernance et à la prise de décisions et être davantage représentées dans les instances concernées, y compris dans les organes législatifs nationaux et les municipalités : c'est nécessaire non seulement dans l'optique de la problématique femmes, paix et sécurité, mais aussi parce que cela a une incidence directe sur la pérennisation de la paix. Il existe une corrélation systématique entre la participation

---

[36] Résolution 70/1.

[37] Résolution 69/313, annexe.

[38] Afghanistan, Burundi, Colombie, État de Palestine, Guinée, Iraq, Liban, Mali, Mauritanie, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Soudan, Soudan du Sud, Syrie, Ukraine et Yémen. L'indicateur utilisé mesure l'équivalent monétaire des avantages en question.

de femmes à la gestion des affaires publiques, la viabilité de la paix et une perception positive de la gouvernance[39].

53. Au 1er juillet 2017, 17 pays seulement, dont un en situation d'après conflit (le Libéria), avaient élu une femme à la tête de l'État ou du gouvernement[40]. Entre juillet 2016 et juillet 2017, la proportion globale de sièges parlementaires occupés par des femmes est passée de 22,9 % à 23,6 %, soit une légère augmentation. Néanmoins, dans les pays en situation de conflit ou d'après conflit, ce pourcentage est resté stable ces deux dernières années, à 16 %. L'instauration de quotas législatifs favorise la représentation des femmes, qui augmente lorsqu'ils sont effectivement appliqués. Dans les pays où ils le sont[41], les femmes occupent en moyenne 22,5 % des sièges parlementaires, contre 10,7 % dans les autres pays. Par exemple, en Somalie, du fait de l'application partielle d'une mesure temporaire spéciale réservant aux femmes 30 % des sièges de la Chambre du peuple, la représentation des femmes a atteint 24,4 % en 2016, contre 14 % après les élections de 2012. En ce qui concerne l'occupation des postes non soumis à élection, la parité des sexes n'est pas non plus respectée; une étude sur les administrations publiques de 13 pays en situation de conflit ou d'après conflit a montré que, en moyenne, 21,3 % des postes de responsabilité étaient occupés par des femmes[42].

54. En 2016, dans le souci de corriger les tendances décrites plus haut, le Département des affaires politiques, ONU-Femmes et le PNUD ont fourni une assistance technique pour que la problématique hommes-femmes soit prise en considération dans les opérations électorales, tout en continuant de s'attacher systématiquement à ce qu'il en soit également tenu compte dans toutes les politiques et activités menées en matière d'assistance électorale. Dans le cadre des opérations de paix dirigées par le Département des opérations de maintien de la paix, on a continué d'appuyer les initiatives susceptibles de favoriser la participation des femmes dans différents contextes, notamment en République centrafricaine et en Haïti. La Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques, avec le concours de partenaires de l'ONU, continue de veiller à la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des documents d'orientation de l'Organisation en matière électorale et à ce que tous les rapports d'évaluation des besoins reposent sur des analyses et comportent des recommandations prenant en compte cette problématique.

55. Bien qu'elle s'emploie davantage à corriger les habitudes négatives décrites plus haut, la communauté internationale doit néanmoins aussi s'atteler à la mesure précise des progrès accomplis. À cet égard, il est possible d'accroître l'efficacité des systèmes statistiques nationaux en intensifiant et en améliorant la collecte des données nécessaires à l'établissement d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable qui portent sur la proportion de sièges occupés par des

---

[39] Voir, par exemple, Shair-Rosenfield et Reed Wood, « Governing well after war: How improving female representation prolongs post-conflict peace », in *Journal of Politics*, vol. 79, no 3 (juillet 2017), et Thomas Carothers, « Democracy support strategies: leading with women's political empowerment » (Washington, Carnegie Endowment for International Peace, 2016).

[40] Aux fins du présent rapport, l'expression « pays en situation de conflit ou de sortie de conflit » désigne les pays ou territoires dans lesquels une mission politique ou une mission de consolidation ou de maintien de la paix était en cours en 2016, ou dont la situation figurait parmi les questions dont le Conseil de sécurité était saisi et avait été examinée lors d'une séance officielle entre le 1er janvier et le 31 décembre 2016, ou qui avaient bénéficié en 2016 de ressources du Fonds pour la consolidation de la paix au titre de programmes.

[41] Afghanistan, Bosnie-Herzégovine, Burundi, Colombie, Guinée, Îles Salomon, Iraq, Kirghizistan, Libye, République démocratique du Congo, Somalie, Soudan et Soudan du Sud.

[42] Rapport du PNUD, « Égalité des sexes dans l'administration publique » (New York, 2014), portant sur 13 pays où des données sont disponibles : Afghanistan, Burundi, Colombie, Côte d'Ivoire, Liban, Mali, Nigéria, Ouganda, Népal, Sri Lanka, Tadjikistan, État de Palestine et Kosovo.

femmes dans les parlements nationaux et les administrations locales [5.5.1b)] et sur la représentation proportionnelle dans les institutions publiques (16.7.1). Il n'existe pour l'instant pas de données de référence en la matière, ce qui nuit à l'approfondissement des recherches sur le rôle joué par les dirigeantes à l'échelle locale et à la reconnaissance de celui-ci, notamment dans les zones touchées par un conflit.

Promotion de la contribution des femmes au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements

56. Pendant l'année écoulée, l'utilisation d'armes lourdes et non classiques, y compris chimiques et explosives, s'est poursuivie dans des zones civiles, avec de graves conséquences pour la population civile, en particulier en République arabe syrienne. Je rappelle combien il est important d'accorder toute l'attention voulue aux répercussions de la violence armée sur les femmes et sur le rôle qu'elles jouent dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements pour comprendre de quelle manière les transferts illicites de fonds et d'armes et la prolifération des armes légères et de petit calibre entretiennent un cycle de violence continu. Bien souvent, même après la conclusion d'accords de paix formels, les causes premières du conflit et les transferts illicites de fonds et d'armes persistent, ce qui profite aux bandes organisées et engendre un degré alarmant de violence quotidienne, y compris des féminicides.

57. Le 7 juillet 2017, 122 États Membres ou observateurs ont adopté à l'issue d'un vote le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (A.CONF.229/2017/8), aboutissement historique de décennies de campagnes contre les armes nucléaires, auxquelles ont participé de nombreux réseaux et organisations dirigés par des femmes. À la sixième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue en 2016, les États ont noté que le commerce illicite d'armes légères et de petits calibres compromettait l'accomplissement de l'objectif n° 5 de développement durable, sur l'égalité des sexes.

58. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et le Programme d'action appellent tous deux à la participation effective des femmes et des hommes, sur un pied d'égalité. Dans le Traité, les États se sont engagés à appuyer la participation des femmes au désarmement et l'aide aux victimes modulée en fonction du sexe. La troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action, prévue en 2018, sera l'occasion de de poursuivre sur cette voie et de mettre en lumière l'importance de la problématique hommes-femmes dans le cadre de la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre et de l'établissement de rapports à ce sujet, ainsi que la nécessité d'élargir la participation des femmes aux activités de désarmement et l'obligation de tenir compte de leurs préoccupations propres lorsque sont présentées des demandes au titre du Mécanisme de financement des Nations Unies pour la coopération en matière de réglementation des armements.

59. Bien souvent, les données et les analyses portant sur le contrôle des armes légères et de petit calibre illicites n'indiquent pas à quel point les engagements pris dans l'optique de la parité des sexes sont honorés. Le nouveau modèle de présentation de rapports au titre du Programme d'action prévoit la communication de données probantes.

60. Dans sa résolution 2122 (2013), le Conseil de sécurité a demandé la participation pleine et entière des femmes aux programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration et aux réformes du secteur de la sécurité, sachant

qu'ils doivent prendre en considération la problématique hommes-femmes. Je me félicite que le Conseil, dans celles de ses résolutions récentes qui portent spécifiquement sur certains pays donnés, ait repris cette exigence à son compte et j'appelle les responsables de toutes les opérations de paix concernées à s'attacher, aux stades de la planification puis de l'exécution, à donner aux femmes toute la place qui leur revient[43]. Les données recueillies au sujet des initiatives en faveur du désarmement et de la lutte contre la violence au sein de la collectivité menées par l'Organisation dans le cadre de cinq missions en 2016 font ressortir que 26 % des personnes ayant participé à des programmes de réintégration d'ex-combattants et de jeunes exposés à des risques étaient des femmes (contre 12 % en 2015 et en 2014)[44]. Je salue toute initiative visant à renforcer la participation de femmes à la lutte antimines. Par exemple, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) a dispensé aux victimes d'explosions et aux personnes handicapées, pour moitié des femmes, une formation aux risques que présentent les mines qui leur a permis d'y sensibiliser leurs communautés respectives.

État de droit et accès à la justice

61. Les inégalités structurelles, la pauvreté et la discrimination entravent l'accès des femmes et des filles à la justice et à la sécurité, ainsi qu'aux mécanismes de justice transitionnelle. L'existence d'un système juridique et judiciaire soucieux de la problématique hommes-femmes est l'un des éléments de base d'une société résiliente. Il convient d'appuyer les mécanismes de justice transitionnelle et les institutions chargées de veiller à la primauté du droit en situation de transition et de conflit afin de remédier aux inégalités actuelles et de répondre aux besoins les plus immédiats des femmes touchées par un conflit; les mécanismes et institutions en question devraient faire en sorte que les auteurs d'actes de violence sexuelle ou sexiste répondent de leurs actes, veiller à ce que l'administration des procédures judiciaires formelles ou informelles soit équitable et prendre des mesures spécifiques pour que des femmes accèdent aux postes de responsabilité. Il faut renforcer les systèmes judiciaires nationaux pour leur donner les moyens d'enquêter sur les actes de violence sexuelle et sexiste et d'en poursuivre les auteurs conformément aux normes internationales et en application du principe de non-discrimination. En outre, lorsque des poursuites sont engagées contre des membres de groupes terroristes et de groupes extrémistes violents, il ne faut pas se limiter aux seuls crimes terroristes mais aussi prendre en considération le caractère sexiste de leurs actes et se prévaloir de toutes les possibilités offertes par le droit pénal international, y compris la qualification de crime contre l'humanité et de génocide.

62. Les femmes demeurent inégalement représentées parmi les juges et les commissaires dans les institutions chargées de la justice transitionnelle et du respect de l'état de droit. Au 1er juillet 2017, les commissions de vérité appuyées par les Nations Unies étaient composées à 27,7 % de femmes; en Tunisie, 5 des 11 commissaires étaient des femmes; au Mali, elles étaient 5 sur 25. Les femmes sont également sous-représentées dans les juridictions pénales spécialisées dans les infractions liées à des conflits qui ont été récemment créées au niveau national, comme la juridiction spéciale du Kosovo, où l'on ne dénombre que 5 femmes parmi les 25 juges. J'encourage la Cour pénale spéciale de la République centrafricaine à

---

[43] Voir, par exemple, les résolutions 2295 (2016) (Mali), 2301 (2016) (République centrafricaine) et 2344 (2017) (Afghanistan).

[44] À savoir la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), la MINUSMA, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) et la MINUAD.

mettre en place des stratégies de recrutement expressément destinées à faire en sorte que la parité des sexes soit respectée parmi ses effectifs, à tous les niveaux[45].

63. La Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit au lendemain de conflits et d'autres crises, qui relève du Département des opérations de maintien de la paix, du PNUD, du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH), du HCR, d'ONU-Femmes et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), a beaucoup contribué à transversaliser la problématique hommes-femmes dans le cadre de l'assistance dispensée par l'ONU aux États Membres en matière de respect de l'état de droit, à faire en sorte que les disparités entre les sexes soient prises en compte dans les évaluations conjointes, la planification, la programmation, la mobilisation de ressources et le déploiement rapide d'experts, et à la généralisation d'une approche intégrée propre à favoriser la participation des femmes aux programmes mis en œuvre dans le domaine de la justice. Pendant la période à l'examen, la Cellule a appuyé l'élaboration et l'exécution de programmes conjoints au service de l'état de droit, dont une partie était consacrée au renforcement des capacités des femmes et à la prise en charge de leurs besoins en Guinée-Bissau, en Haïti, au Libéria, au Mali, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Somalie, au Soudan (Darfour), dans l'État de Palestine et au Kosovo[46]. Conformément au Plan d'action du Secrétaire général pour la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la consolidation de la paix, qui s'articule sur sept engagements (A/65/354-S/2010/466), une part importante du budget de ces programmes pluriannuels axés sur l'état de droit est consacrée à l'amélioration de l'accès des femmes à la justice et à l'appui aux victimes de violence sexuelle et sexiste en République centrafricaine (à hauteur de 16 %), au Mali (20 %), dans l'État de Palestine (20 %) et en Somalie (27 %).

64. En 2016 et 2017, les États Membres ont contribué à plus d'un titre à la lutte contre l'impunité. En 2017, des fonctionnaires sénégalais ont arrêté un lieutenant guinéen, Aboubacar Diakité, en raison de son rôle dans des crimes de violence sexuelle commis à Conakry; de son côté, la République démocratique du Congo a arrêté Ntabo Ntaberi Cheka, dirigeant rebelle, pour les viols massifs de civils commis dans le pays. En Afghanistan, le PNUD s'emploie à instaurer des tribunaux spécialisés dans les crimes de violence sexuelle et sexiste; au Timor-Leste, il appuie l'organisation d'audiences foraines pour que les groupes de population isolés puissent saisir la justice. En outre, la MONUSCO, par l'intermédiaire des cellules d'appui aux poursuites judiciaires, s'est employée à faire traduire en justice les auteurs de crimes graves, notamment de violence sexuelle. En 2016, l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit a continué de renforcer les capacités des fonctionnaires chargés du respect de l'état de droit et de l'appareil judiciaire; ONU-Femmes en s'appuyant sur l'Initiative d'intervention rapide au service de la justice, a missionné 19 spécialistes de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes pour qu'ils participent à des enquêtes et à des mécanismes de mise en jeu des responsabilités, notamment dans le cadre de l'ensemble des commissions d'enquête des Nations Unies. J'encourage tous les États Membres à continuer de mobiliser des spécialistes de la problématique hommes-femmes susceptibles de contribuer aux enquêtes menées au sujet de viols et de violences sexuelles et autres formes de violence, de manière à conférer toute la crédibilité voulue à ces enquêtes, dans le respect des normes internationales en matière de droits de l'homme.

---

[45] Voir MINUSCA *et al.*, « Rapport du projet Mapping ».

[46] Les références au Kosovo s'entendent dans l'acception qui en est donnée dans la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

65. Les initiatives menées dans une optique intégrée auprès des victimes ayant survécu à des actes de violence sexuelle contribuent aussi à améliorer l'accès à la justice. Au Mali, par exemple, le Fonds pour la consolidation de la paix appuie une démarche multisectorielle engagée auprès de rescapés afin de les aider à obtenir justice : déjà, la proportion des affaires de violence sexuelle dont sont saisis les tribunaux dans les régions de Gao et de Tombouctou est passée de 1 % à 14 %. Dans le Somaliland, en coopération avec l'Organisation mondiale de la Santé et le FNUAP, l'ONUDC a expérimenté un outil intégré pour établir des passerelles entre les soins de santé et les mécanismes judiciaires au bénéfice des victimes de violence sexuelle et sexiste, afin d'encourager la coordination entre le système de santé et l'appareil judiciaire. Dans des camps de réfugiés en Jordanie, avec le concours du HCR, des avocats spécialisés facilitent l'accès à la justice de femmes et de filles ayant subi de telles violences; les entretiens se déroulent dans des espaces sécurisés.

66. Les autorités nationales et la société civile travaillent elles aussi au côté de l'ONU pour prévenir et combattre la violence sexuelle et sexiste et les violences sexuelles liées aux conflits en Afghanistan, en Côte d'Ivoire, au Guatemala, en Iraq, au Libéria, au Mali, en République démocratique du Congo, en Sierra Leone, au Soudan et dans d'autres pays. L'action menée prend diverses formes : réformes juridiques, programmes d'assistance juridique, programmes axés sur la sécurité des populations locales, mise en place de services spécialisés pour les victimes et les rescapés d'actes de violence, campagnes de sensibilisation et programmes de relèvement. Au Darfour, un appui a été fourni pour l'ouverture dans une prison pour femmes d'une salle de visite pour les familles qui soit adaptée aux enfants et, au Kirghizistan, grâce à la participation de femmes aux réunions locales concernant la sécurité publique, la violence sexuelle et sexiste est devenue une priorité dans les plans de prévention de la criminalité.

67. Ensemble, ONU-Femmes et l'Union européenne s'emploient à obtenir que la problématique hommes-femmes soit prise en compte dans le cadre de la justice transitionnelle en Colombie, au Mali, au Népal, aux Philippines et au Kosovo, et plaident à cet effet pour la participation des femmes touchées par les conflits et pour l'affectation de conseillers spécialisés dans la problématique hommes-femmes auprès des mécanismes de justice transitionnelle. Au Libéria, le PNUD et le HCDH, au côté de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, se sont attachés à renforcer le mécanisme de justice transitionnelle couramment désigné sous le nom de programme Case à palabres et à augmenter le nombre de femmes qui y participaient. L'Allemagne et le Cambodge coopèrent également à un projet axé sur la réconciliation, qui consiste à accompagner des personnes ayant survécu à un mariage de force sous les Khmers rouges, en les amenant à raconter leur histoire dans le cadre d'activités culturelles et en leur dispensant des services de soutien psychologique.

D. Initiatives visant à suivre la mise en œuvre et à faire progresser les résultats

Engagements nationaux sur la question des femmes et de la paix et de la sécurité

68. Au 31 août 2017, 68 pays ou zones[47] avaient adopté des plans d'action nationaux sur les femmes et la paix et la sécurité et plusieurs autres plans étaient en

[47] Afghanistan, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Canada, Chili, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, El Salvador, Espagne, Estonie, État de Palestine, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Îles Salomon, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Italie, Japon, Kenya, Kirghizistan, Kosovo, Libéria, Lituanie, Mali, Monténégro,

cours d'élaboration. Toutefois, une analyse plus détaillée montre que plus de 20 plans d'action nationaux sont déjà arrivés à échéance ou y arriveront prochainement. En outre, sur les plans d'action nationaux adoptés à ce jour, 12 seulement disposent d'un budget et d'autres présentent des lacunes quant à la mise en œuvre, à une véritable ouverture à la société civile et à la prévention des conflits, en particulier sur la question du désarmement. Je note les efforts engagés par la Jordanie et le Népal pour établir un budget pour leur plan d'action national et prie instamment les États Membres de tenir compte des engagements en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité dans tous les outils et instruments nationaux de planification, d'adopter et de mettre en œuvre des plans d'action nationaux exhaustifs et d'autres cadres concernant les femmes et la paix et la sécurité qui s'accompagnent d'indicateurs pour suivre les progrès accomplis, et de contrôler l'affectation des fonds. J'encourage les pays dont le plan d'action national est arrivé ou arrive à échéance à saisir cette occasion pour évaluer les progrès accomplis et renforcer les politiques, lois et programmes dans ce domaine.

69. Treize pays mettent actuellement en œuvre leur deuxième plan d'action national et sept autres sont en train d'appliquer leur troisième plan. Sur l'ensemble des plans en cours, 48 (72 %) sont dotés d'un cadre de suivi qui est assorti d'un indicateur de progrès et 18 (27 %) disposent d'un budget d'exécution spécifique, chiffre en légère augmentation par rapport à 2016 (25 %). Ces plans de deuxième et troisième générations tiennent compte de nouvelles priorités, telles les migrations, les changements climatiques ou l'extrémisme violent. Au Nigéria, par exemple, dans le cadre du deuxième plan d'action national, le concept de sécurité a été élargi pour faire place aux problèmes de l'extrémisme violent, des soins post-traumatiques, du désarmement et de la démobilisation, et des plans d'action locaux ou par zone ont été adoptés afin de mieux adapter les plans à la situation locale. Sept plans d'action nationaux au moins ont expressément mis en évidence que le rôle des femmes dans la prévention des conflits constituait un élément essentiel du programme pour les femmes et la paix et la sécurité[48].

70. Le Réseau des coordonnateurs nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité, lancé l'année dernière par 63 États Membres à l'initiative de l'Espagne, a tenu sa réunion inaugurale en avril 2017 à Alicante (Espagne) (voir S/2017/485). Cette réunion a ressemblé une centaine de coordonnateurs nationaux, d'acteurs gouvernementaux et de représentants de la société civile venus de 61 pays pour débattre des applications novatrices des plans d'action nationaux, notamment sur la question de la suppression des obstacles structurels à l'égalité des sexes, de la prévention de l'extrémisme violent et de l'association de la société civile à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de ces plans.

71. La concrétisation des engagements internationaux, régionaux et nationaux qui figurent dans les résolutions relatives aux femmes et à la paix et la sécurité en actions locales peut également permettre que les priorités et les besoins locaux soient pris en compte dans l'élaboration des politique nationales, régionales et mondiales. Quinze pays mettent actuellement en œuvre le programme d'application locale auquel le Global Network of Women Peacebuilders apporte son concours[49]. En outre, la mise en place de mesures nationales destinées à promouvoir l'égalité

Népal, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Portugal, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Slovénie, Soudan du Sud, Suède, Suisse, Tadjikistan, Tchéquie, Timor-Leste, Togo et Ukraine.w

[48] Italie, Kenya, Nigéria, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Tadjikistan.

[49] Arménie, Burundi, Colombie, Géorgie, Kenya, Libéria, Népal, Ouganda, Philippines, République de Moldova, République démocratique du Congo, Serbie, Sierra Leone, Soudan du Sud et Ukraine.

des sexes dans les domaines de la politique étrangère et de la coopération internationale à l'exemple du Canada et de la Suède, qui ont respectivement adopté une politique étrangère et une politique d'aide extérieure féministes, montre un esprit d'initiative et une détermination pour s'attaquer aux causes profondes de l'inégalité entre les sexes.

72. Je me félicite du recours aux mécanismes de suivi de la situation des droits de l'homme et de signalement des violations en la matière pour que les États Membres rendent des comptes pour les violations des droits fondamentaux des femmes, y compris dans les conflits ou les périodes d'après conflit. En 2016, les mécanismes extraconventionnels du Conseil des droits de l'homme ont conduit à l'envoi de 526 communications au total. Sur ce nombre, 79 ont été envoyées à des pays en conflit ou sortant d'un conflit[50], dont 5 concernaient des violations des droits des femmes. Ces dernières portaient sur des allégations de meurtres, d'actes de violence sexuelle, de harcèlement ou de menaces à l'égard de défenseuses des droits de l'homme/défenseurs des droits des femmes et de juges, de cas de privation de nourriture, de poursuites à caractère politique et d'enlèvements de femmes et de filles à des fins d'exploitation sexuelle.

73. En 2016, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a continué de sensibiliser les États à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et à sa recommandation générale nº 30 sur les femmes dans la prévention des conflits, les conflits et les situations d'après conflit. La même année, trois des quatre observations finales adressées à des pays en conflit ou sortant d'un conflit mentionnaient le programme en question et la recommandation générale nº 30, soit le même pourcentage qu'en 2015[51]. Les observations finales que le Comité a envoyées en 2016 à 10 pays qui ne sont pas touchés par un conflit ont également fait référence au programme pour les femmes et la paix et la sécurité[52]. En 2017, le Comité a adopté la recommandation générale nº 35 sur la violence sexiste à l'égard des femmes, portant actualisation de la recommandation générale nº 19 (CEDAW/C/GC/35), qui établit un lien explicite entre le sexe, les discriminations et les violences faites aux femmes dans le cadre de conflits. Je me félicite de la séance organisée par l'Espagne et l'Uruguay selon la formule Arria le 5 décembre 2016, qui a regroupé des membres du Comité et du Conseil de sécurité afin d'examiner les relations qui existent entre les droits de l'homme et le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Au cours de cette séance, le Comité a été instamment prié de recommander des mesures concrètes aux États Membres pour mettre en œuvre les droits fondamentaux des femmes dans la prévention des conflits, les conflits et les situations d'après conflit, y compris aux pays qui ne sont pas touchés par un conflit en ce qui concerne les obligations extraterritoriales qui découlent de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. J'encourage les États

---

[50] Sur la notion de pays en conflit ou sortant d'un conflit au sens du présent rapport, voir la note 40. Des communications ont été adressées aux États suivants : Afghanistan, Burundi, Colombie, État de Palestine, Guatemala, Guinée, Haïti, Iraq, Kirghizistan, Liban, Libéria, Mali, Myanmar, République arabe syrienne, République démocratique du Congo, République populaire démocratique de Corée, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Ukraine et Yémen.

[51] Burundi (CEDAW/C/BDI/CO/5-6), Mali (CEDAW/C/MLI/CO/6-7) et Myanmar (CEDAW/C/MMR/CO/4-5). La situation en Haïti a également été examinée par le Comité, mais sans qu'il soit fait mention des femmes et de la paix et de la sécurité (CEDAW/C/HTI/CO/8-9). Sur la notion de pays en conflit ou sortant d'un conflit au sens du présent rapport, voir la note 40.

[52] Allemagne (CEDAW/C/DEU/CO/7-8), Arménie (CEDAW/C/ARM/CO/5-6), Canada (CEDAW/C/CAN/CO/8-9), Estonie (CEDAW/C/EST/CO/5-6), Irlande (CEDAW/C/IRL/CO/6-7), Jordanie (CEDAW/C/JOR/CO/6), Pays-Bas (CEDAW/C/NLD/CO/6), Philippines (CEDAW/C/PHL/CO/7-8), Rwanda (CEDAW/C/RWA/CO/7-9) et Turquie (CEDAW/C/TUR/CO/7).

Membres à profiter de l'Examen périodique universel pour mieux respecter les obligations relatives aux droits fondamentaux des femmes et les engagements en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

74. En 2016, quatre pays en conflit ou sortant d'un conflit ont fait l'objet de l'Examen périodique universel[53] et ont abordé des questions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité, notamment la violence sexuelle, la participation des femmes à la vie politique et l'adoption de plans d'action nationaux. Au total, 10 des 14 pays qui ont fait l'objet d'un examen en 2016 se sont vu adresser des questions, des observations et des recommandations visant à remédier aux séquelles des conflits ou des actes de violence grâce au programme pour les femmes et la paix et la sécurité[54].

75. Les institutions nationales de défense des droits de l'homme constituent également un maillon essentiel de la chaîne de responsabilité en matière de violations des droits des femmes et contribuent pleinement à la prévention des violations des droits de l'homme et des conflits. Au 31 juillet 2017, sur les 31 pays et territoires examinés dans le cadre du présent rapport, 17 disposaient d'une institution nationale de défense des droits de l'homme qui était dotée du statut A ou B et 2 disposaient d'un médiateur officiel. Cela représente une augmentation d'une institution et d'un médiateur au cours de l'année écoulée. Neuf de ces organismes comptaient des services, des départements ou des comités chargés des questions de défense des droits des femmes et d'égalité des sexes.

Efforts régionaux engagés pour renforcer la mise en œuvre du programme

76. À une époque où les causes et les conséquences des conflits débordent régulièrement les frontières, les efforts régionaux en faveur de la mise en œuvre coordonnée des engagements pris à l'égard du programme pour les femmes et la paix et la sécurité sont de plus en plus utiles et je me félicite des possibilités de renforcer la collaboration à cet égard. Au 31 août 2017, 10 organisations régionales avaient adopté des cadres spéciaux de mise en œuvre[55], parmi lesquels des plans d'action régionaux sur les femmes et la paix et la sécurité (en 2017, un nouveau plan a été adopté par la Communauté de développement de l'Afrique australe). Les organisations régionales offrent des moyens importants pour intensifier la coopération. Ainsi, en 2017, la Commission de l'Union africaine et ONU-Femmes, avec l'appui de l'Allemagne, ont lancé le Réseau des femmes d'influence en Afrique, qui réunit environ 80 participantes de toute l'Afrique dans le but de renforcer le rôle des femmes dans la conduite des affaires, afin que ce continent puisse envisager un avenir pérenne, ouvert et pacifique.

77. Les données disponibles sur la représentation des femmes dans les organisations régionales et sur les postes de responsabilité auxquels elles ont accès montrent des signes de stagnation. En décembre 2016, 27 % des postes de cadre supérieur (au siège et dans les bureaux extérieurs) des organisations interrogées étaient occupés par des femmes, ce qui ne représente qu'une légère augmentation par rapport à 2015 (25 %), les résultats étant assez différents suivant les

[53] Haïti, Somalie, République arabe syrienne et Soudan du Sud.

[54] Haïti, Mozambique, Niger, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République arabe syrienne, République de Moldova, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Swaziland, Tadjikistan et Timor-Leste.

[55] Autorité intergouvernementale pour le développement, Communauté de développement de l'Afrique australe, Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, Forum des îles du Pacifique, Ligue des États arabes, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Union africaine et Union européenne.

organisations. J'encourage toutes les organisations régionales à redoubler d'efforts pour accroître la représentation des femmes à des postes de responsabilité au sein de leur organisation et en dehors.

Mesures prises par l'ONU

78. Je reconnais que l'ONU a encore beaucoup à faire en interne pour promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, pour aller de l'avant avec efficacité et responsabilité et pour renouveler son engagement en faveur de l'égalité des sexes et de la représentation des femmes. Les informations recueillies jusqu'à présent montrent que les progrès réalisés dans plusieurs domaines ont été inégaux, notamment sur la parité des sexes, le dispositif relatif à la problématique hommes-femmes et le suivi et l'affectation des ressources en faveur de l'égalité des sexes. Les entités qui ont mis en place des mesures et des plans solides en faveur des femmes obtiennent systématiquement de meilleurs résultats que les autres (voir par exemple E/2017/57 et Corr.1). Je note avec satisfaction que plusieurs initiatives nouvelles montrent déjà des signes de progrès. Je prévois de mobiliser l'ensemble des organismes des Nations Unies afin d'harmoniser et de renforcer les mécanismes de collecte et d'analyse des statistiques ventilées par sexe, ainsi que de ventilation des données, afin d'orienter l'élaboration des politiques et de s'appuyer sur les informations obtenues pour la planification, la conception des programmes et la production des rapports.

Représentation

79. La réalisation de la parité des sexes constitue une étape essentielle pour que l'égalité des sexes soit un des piliers de notre action, que l'efficacité opérationnelle soit renforcée et que nos propres normes reposent sur une représentation équilibrée des sexes. Je suis personnellement déterminé à mettre en œuvre les mesures concrètes qui sont décrites dans ma Stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies. Une représentation équilibrée des sexes, y compris en valorisant des expériences diverses, doit guider la composition des groupes, des missions d'enquête et des missions d'évaluation, ainsi que d'autres activités limitées dans le temps.

80. Au 31 décembre 2016, les femmes représentaient 23 % des hauts fonctionnaires (de la classe P-5 au secrétaire général adjoint) en poste dans les opérations de paix conduites par le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix. Toutefois, seuls 13 % des secrétaires généraux adjoints étaient des femmes et leur représentation était encore plus faible parmi les envoyés spéciaux. Le pourcentage d'opérations de paix dirigées par des femmes était de 23 %, contre 25 % en 2015 et en 2014 et 18 % en 2010. La proportion de femmes occupant un poste de chef adjoint s'élevait à 35 %, chiffre en augmentation par rapport à 2015 (18 %), 2014 (24 %) et 2010 (15 %). Sur les 27 coordonnateurs résidents qui étaient en poste dans un pays en conflit ou sortant d'un conflit à la fin de l'année 2016, 9 (33 %) étaient des femmes, ce qui correspond à une légère augmentation par rapport à 2015 (29 %). En dehors des opérations de paix, la proportion de postes d'administrateur occupés par des femmes dans les lieux d'affectation situés dans de tels pays est restée inférieure à 50 % dans toutes les entités qui ont communiqué des données pour 2016, sauf à ONU-Femmes, où les femmes occupaient 64 % de tous les postes de ce type et 75 % des postes de haut niveau. Notre objectif doit être d'aboutir à l'égalité des niveaux de représentation sans exception.

Spécialistes de la problématique hommes-femmes

81. Je reconnais qu'il reste nécessaire de mettre en œuvre avec détermination le dispositif de l'ONU relatif à la problématique hommes-femmes et suis conscient de l'importance des conseillers pour la problématique hommes-femmes et des conseillers pour la protection des femmes. Les compétences techniques spécialisées donnent lieu à des engagements normatifs et à des mesures concrètes dans le cadre de la planification stratégique, de l'analyse, de la préparation du budget et de la conception et de l'exécution des programmes. Toutes ces considérations sont essentielles pour que les négociations budgétaires qui ont lieu à la Cinquième Commission intègrent la question des femmes et de la paix et de la sécurité comme thème transversal, comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans ses résolutions 2122 (2013) et 2242 (2015). Je suis préoccupé de ce que la recherche de l'efficacité par rapport au coût dans les opérations de paix conduit trop souvent à diminuer l'appui financier en faveur de l'égalité des sexes et du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, notamment par des suppressions de postes consacrés à l'égalité des sexes ou une réduction de leur niveau hiérarchique, comme on a pu le constater à la MINUSCA, à la MINUL et à la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti. J'ai donc demandé à tous les départements du Secrétariat concernés, notamment le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires politiques, d'analyser leur capacité institutionnelle à intégrer la problématique hommes-femmes et de présenter un plan pour la renforcer.

82. Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions comptent 70 spécialistes de la problématique hommes-femmes et disposent de responsables de la coordination des questions d'égalité des sexes dans les opérations de maintien de la paix et au Siège. Au 31 décembre 2016, 8 des 16 missions de maintien de la paix disposaient de groupes de la problématique hommes-femmes dirigés par des conseillers pour la problématique hommes-femmes[56], qui rendaient compte au représentant spécial ou au chef de la mission, et deux missions comptaient un responsable de la coordination des questions d'égalité des sexes[57]. Le poste de conseiller principal pour la problématique hommes-femmes qui est ouvert à la MINUSMA reste toutefois vacant.

83. En 2016, 23 conseillers pour la problématique hommes-femmes étaient en poste à plein temps dans 8 des 12 missions dirigées par le Département des affaires politiques, alors qu'il n'y en avait que dans 6 missions sur 13 en 2015[58]. En outre, la même année, deux conseillers pour la problématique hommes-femmes ont travaillé dans les bureaux de mes envoyés spéciaux[59]. Enfin, le nombre total de responsables

---

[56] MINUAD, Force intérimaire des Nations Unies au Liban, MINUL, Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, MINUSCA, MINUSMA, MONUSCO et MINUSTAH.

[57] Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo et Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.

[58] Mission d'appui des Nations Unies en Libye, MANUSOM, Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, MANUA, Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq et Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban.

[59] Aux bureaux de mes envoyés spéciaux pour la région des Grands Lacs et la Syrie. Au 30 septembre 2017, le Bureau de mon Envoyé spécial pour le Yémen avait également recruté deux conseillers pour la problématique hommes-femmes. Sur les 25 conseillers en poste dans des missions dirigées par le Département des affaires politiques (23) et dans des bureaux d'envoyés spéciaux (2), 3 sont de classe D-1 ou P-5 et 6 sont de classe P-4.

de la coordination des questions d'égalité des sexes dans les missions politiques spéciales a sensiblement augmenté (50 en 2016 contre 39 en 2015).

84. Je salue les efforts fournis par les deux départements pour accroître la visibilité et les responsabilités des conseillers pour la problématique hommes-femmes et des groupes de la problématique hommes-femmes dans les opérations de paix et au Siège, notamment en créant des postes de conseillers principaux pour la problématique hommes-femmes dans les bureaux de mes représentants spéciaux. La responsabilité de l'exécution du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans les missions incombe principalement aux chefs de mission, mais la présence de conseillers pour la problématique hommes-femmes devrait favoriser la prise en compte de ce sujet dans les activités de tout le personnel des missions, afin que les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales des Nations Unies soient davantage sensibilisées à ces questions. Nous devons poursuivre nos efforts pour mettre en œuvre la résolution 2242 (2015) afin de renforcer la coopération entre le Département des opérations de maintien de la paix, le Département des affaires politiques et ONU-femmes, notamment en permettant aux conseillers sur le terrain et à d'autres responsables des missions de bénéficier pleinement d'un appui décisionnel, opérationnel et technique pour l'application de la résolution 1325 (2000) et des résolutions ultérieures, en tirant pleinement parti de leurs avantages comparatifs respectifs.

85. En 2016, 20 conseillers pour la protection des femmes recrutés sur le plan international et 5 conseillers recrutés sur le plan national étaient en poste dans des opérations de paix en Iraq, au Mali, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Somalie, au Soudan (Darfour) et au Soudan du Sud[60]. Cependant, au 30 septembre, 10 des 27 postes de conseillers pour la protection des femmes demeuraient vacants, notamment en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud. Au Darfour, le poste a été supprimé.

86. En dehors du Département des affaires politiques et du Département des opérations de maintien de la paix, de nombreuses autres entités des Nations Unies qui sont présentes dans des pays en conflit ou sortant d'un conflit dispensent des conseils techniques sur les femmes et la paix et la sécurité. Ainsi, au 31 décembre 2016, ONU-Femmes était présente dans 25 pays de ce type et menait des activités dans le domaine de l'aide humanitaire, de la paix et de la sécurité dans 58 pays. La proportion de bureaux du PNUD installés dans ce type de pays qui disposent d'une équipe de coordination pour la problématique hommes-femmes dirigée par un fonctionnaire de rang supérieur s'élève à 77 %, tandis que le Programme alimentaire mondial compte 177 responsables de la coordination des questions relatives à la problématique hommes-femmes. En 2016, 71 des 131 équipes de pays des Nations Unies (54 %) comptaient un groupe de travail ou un groupe thématique interinstitutions axés sur l'égalité des sexes. De plus, 21 des 28 équipes de pays (75 %) actives dans un pays en conflit ou sortant d'un conflit disposaient d'un groupe de ce type, un chiffre en augmentation par rapport à 2015 (64 %). S'ils disposent de l'appui hiérarchique de toutes les entités de l'équipe de pays, d'un mandat précis, de moyens de coordination spécifiques et de ressources et si leurs membres participent activement à leurs travaux, ces groupes peuvent constituer un levier important pour promouvoir la cohérence, donner des conseils stratégiques à l'équipe de pays et fournir un appui technique au pays hôte.

---

[60] Conformément au rapport portant la cote A/70/357, ils s'acquittent de leurs tâches, notamment la création et la coordination d'arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information sur la violence sexuelle liée aux conflits, au sein des composantes droits de l'homme ou en coopération avec elles.

Travaux du Conseil de sécurité

87. En 2016, le Conseil de sécurité a procédé à plusieurs innovations importantes dans le cadre de ses travaux relatifs au rôle des femmes dans l'optique de la paix et de la sécurité : il a réuni ses experts dans le cadre d'un groupe informel, invité une représentante de la société civile à prendre la parole lors d'un exposé sur la situation d'un pays en particulier[61] et adopté pour la première fois une résolution portant exclusivement sur la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles [2272 (2016)] et une autre sur la traite des êtres humains, les violences sexuelles et leurs liens avec l'extrémisme violent [2331 (2016)].

88. Dans sa résolution 2242 (2015), le Conseil de sécurité a fait part de son intention de réunir ses experts compétents dans le cadre d'un groupe informel qui serait chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, l'objectif étant de faciliter l'adoption d'une approche plus systématique de cette question dans le cadre de ses propres travaux et de rendre possibles un contrôle plus strict et une meilleure coordination des efforts de mise en œuvre (voir S/2016/1106). Au cours de sa première année d'activité – sa coprésidence étant assurée par l'Espagne et le Royaume-Uni et son secrétariat par ONU-Femmes – le groupe informel s'est réuni à neuf reprises pour examiner la situation en Afghanistan[62], en République centrafricaine[63], en Iraq[64] et au Mali[65], et pour assister à un exposé thématique sur la situation en matière de violences sexuelles commises en période de conflit, présenté par des conseillers pour la protection des femmes issus de plusieurs missions[66]. À chaque séance du groupe, de hauts responsables d'opérations de paix et d'équipes de pays des Nations Unies ont informé les experts du Conseil des préoccupations liées aux femmes et à la paix et à la sécurité, et passé en revue les mesures de suivi que l'Organisation et le Conseil pourraient prendre. Une plus grande précision et l'actualisation des informations et des analyses fournies ont d'ores et déjà eu une incidence positive. Ainsi, à l'issue d'un exposé sur le Yémen présenté par le groupe informel d'experts, le Conseil de sécurité a publié une déclaration de son Président dans laquelle figurait une recommandation du groupe tendant à ce que les femmes soient représentées à hauteur d'au moins 30 % dans les négociations de paix et à ce que l'Organisation rende régulièrement compte des consultations qu'elle menait auprès de femmes dirigeantes et d'organisations de femmes en application de la résolution 2122 (2013) du Conseil (S/PRST/2017/7). J'exprime ma gratitude à la Suède et à l'Uruguay, coprésidents actuels, qui ont renforcé et élargi le programme de travail du groupe informel d'experts.

89. En 2016, 38 des 77 résolutions adoptées par le Conseil de sécurité, soit 49,4 %, et 11 des 19 déclarations de son Président, soit 57,9 %, mentionnaient le rôle joué par les femmes au titre de la paix et de la sécurité. S'agissant des résolutions, le pourcentage était en baisse par rapport à 2015 (64 %), 2014 (60,3 %) et 2013 (76,5 %). Toutefois, une étude consacrée aux résolutions qui portaient plus précisément sur les renouvellements de mandat concernant 25 pays, sur 10 questions thématiques et sur la lutte antiterroriste, a établi que 74 % d'entre elles mentionnaient la problématique hommes-femmes et que, d'une manière générale, la qualité et la précision des libellés examinés avaient progressé dans tous les cas[67].

---

[61] Voir S/PV.7824.
[62] Voir S/2016/673 et S/2016/1059.
[63] Voir S/2016/672 et S/2016/1105.
[64] Voir S/2016/683 et S/2016/1104.
[65] Voir S/2016/682 et S/2016/1103.
[66] Voir S/2016/1107.
[67] Voir Groupe de travail des ONG sur les femmes et la paix et la sécurité, « Mapping women, peace and security in the UN Security Council: 2016 », 13 juin 2017. Consultable à l'adresse

90. Il est primordial que le Conseil de sécurité continue d'accorder une attention particulière à la question des femmes dans l'optique de la paix et de la sécurité, quels que soient le pays ou la thématique considérés. Pourtant, des lacunes subsistent en la matière et j'observe que les questions relatives à l'égalité des sexes et au rôle des femmes au titre de la paix et de la sécurité continuent d'être négligées lorsque surviennent de nouvelles crises, lorsque d'autres s'aggravent ou lorsque le Conseil se penche sur la lutte antiterroriste ou sur le déploiement de contingents. Moins de 20 % des résolutions qu'il adopte mentionnent qu'il est important et nécessaire de garantir la liberté de la société civile, des groupes de femmes et des défenseurs des droits des femmes[68].

91. En 2016, le Secrétaire général a présenté ou transmis 154 rapports au Conseil de sécurité. La totalité des 38 rapports périodiques sur les opérations de maintien de la paix et des 26 rapports périodiques sur les missions politiques spéciales faisaient mention de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, ce qui dénote un certain progrès[69]. Je demande néanmoins à mes Représentants spéciaux et aux responsables des entités des Nations Unies de continuer à améliorer la qualité de leurs analyses de la problématique hommes-femmes en relation avec les conflits dans les rapports qu'ils adressent au Conseil, notamment dans les parties consacrées à l'évolution politique et à la dynamique des conflits. Il faudra, entre autres, améliorer la ventilation des données et prendre des mesures ciblées pour tenir compte du point de vue des femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix.

92. Les organes subsidiaires du Conseil de sécurité devraient eux aussi accorder une plus grande importance à la question des femmes dans l'optique de la paix et de la sécurité. Au 30 septembre 2017, la violence sexuelle et sexiste comptait parmi les critères de désignation de 7 (53 %) des 13 régimes de sanctions[70]. Dans sa résolution 2242 (2015), le Conseil s'est engagé à veiller à ce que les groupes d'experts relevant des divers comités des sanctions soient dotés des compétences requises en matière de problématique hommes-femmes. Dans le cas de six des régimes de sanctions, ces compétences sont apportées par des experts en droit international humanitaire. S'agissant de deux autres régimes de sanctions, qui concernent la Libye ainsi que l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, de telles compétences ne sont pas disponibles. Les rapports sur la surveillance de l'application des sanctions rendus publics font rarement référence au rôle des femmes dans l'optique de la paix et de la sécurité[71]. Le Secrétariat élabore actuellement à ce sujet un module de formation à l'intention des experts. Il importe que les organes subsidiaires soient tenus d'intégrer cette question dans leurs analyses, rapports et décisions, et qu'ils disposent des moyens nécessaires pour ce faire. J'exhorte les membres du Conseil à accorder priorité et visibilité aux droits des femmes dans les critères de désignation des régimes de sanctions, et à envisager d'adopter des régimes de sanctions thématiques pour lutter contre les menaces de portée mondiale que constituent, par exemple, la violence sexuelle et sexiste en période de conflit, la traite des êtres humains, les enlèvements et les meurtres ciblés de femmes et de filles et les violations flagrantes des droits des femmes.

---

http://www.womenpeacesecurity.org/resource/mapping-women-peace-and-security-in-the-un-security-council-2016/.

[68] Ibid.

[69] Ibid.

[70] Il s'agit des régimes de sanctions concernant la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Mali, la Somalie, le Soudan, le Soudan du Sud, et contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida.

[71] Voir S/2017/326. Ces questions sont abordées également dans les documents S/2016/73 (Yémen), S/2017/639 (République centrafricaine), S/2016/805 (Soudan) et S/2017/22 (Soudan).

93. Je le répète, il est important que, dans le cadre de toutes ses missions de visite, le Conseil accorde une visibilité plus grande à la question des femmes dans l'optique de la paix et de la sécurité. En 2016, il a effectué cinq missions extérieures – au Burundi et en Éthiopie, en janvier; au Mali, en Guinée-Bissau et au Sénégal, en mars; en Somalie, au Kenya et en Égypte, en mai; au Soudan du Sud et en Éthiopie, en septembre; en République démocratique du Congo et en Angola, en novembre. Le rôle des femmes dans l'optique de la paix et de la sécurité était mentionné dans les activités prescrites au titre de quatre[72] de ces cinq missions et il a été cité dans trois[73] des quatre séances d'information tenues par la suite à leur sujet.

94. En 2016, des représentantes de la société civile ont présenté un exposé au Conseil lors de trois débats publics organisés en mars sur le rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits en Afrique[74], en juin sur la traite des êtres humains et les violences sexuelles liées aux conflits[75], et en octobre sur les mesures à prendre au titre du rôle des femmes dans l'optique de la paix et de la sécurité[76]. Je me félicite que le Groupe de travail des ONG sur les femmes et la paix et la sécurité veille à ce que la société civile choisisse elle-même ses orateurs en ce type d'occasion. En 2016, pour la première fois, le Conseil de sécurité a invité une représentante de la société civile à prendre la parole devant lui, lors d'une séance consacrée au Libéria[77]. Au cours des mois qui ont suivi, six autres représentantes de la société civile et une représentante d'une institution nationale des droits de l'homme ont présenté des exposés consacrés à leurs pays respectifs devant le Conseil[78]. J'exhorte les membres du Conseil à pérenniser cette bonne pratique en continuant d'inviter des femmes issues d'organisations de la société civile aux séances consacrées à un pays en particulier, ce qui lui ouvrira d'autres perspectives et lui donnera accès à des analyses plus éclectiques des besoins, des priorités et des solutions.

95. J'encourage le Conseil de sécurité à prier le Secrétaire général adjoint/Directeur exécutif chargé d'ONU-Femmes et mon Représentant spécial chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit de lui présenter régulièrement des exposés, notamment sur les observations faites lors des visites sur le terrain, et de mettre davantage à profit les conclusions sexospécifiques des commissions d'enquête appuyées par le HCDH, ainsi que les informations et analyses résultant des réunions du groupe informel d'experts et des organes conventionnels des droits de l'homme, notamment le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

96. J'appelle les membres du Conseil de sécurité à utiliser systématiquement les informations disponibles au sujet de la question des femmes, de la paix et de la sécurité lors de leurs délibérations et négociations et à solliciter, dans le cadre de l'ensemble de leurs consultations, des éclaircissements sur des points spécifiques auprès de responsables sur le terrain. Je prie instamment le Conseil de veiller à ce que le rôle joué par les femmes au titre de la paix et de la sécurité soit davantage reflété dans tous les mandats des missions et que les ressources et les compétences voulues soient mobilisées pour faciliter des progrès constants à cet égard et en assurer le suivi.

---

[72] Voir S/2016/215, S/2016/456, S/2016/757, S/2016/948, mais pas S/2016/55.
[73] Voir S/PV.7647, S/PV.7696, S/PV.7819, mais pas S/PV.7615. La mission menée au Soudan du Sud et en Éthiopie n'a pas donné lieu à une réunion du Conseil de sécurité.
[74] Voir S/PV.7658.
[75] Voir S/PV.7704.
[76] Voir S/PV.7793.
[77] Voir S/PV.7824.
[78] Afghanistan (S/PV.7896), Bassin du lac Tchad (S/PV.7861), République démocratique du Congo (S/PV.7903), Somalie (S/PV.7873), Soudan du Sud (S/PV.7906) et Yémen (S/PV.7954).

Les femmes et la paix et la sécurité : financement de l'action à mener

97. Les conflits et les situations d'urgence réduisent à néant les progrès accomplis au fil des années en matière de développement, touchant de manière disproportionnée les femmes et creusant encore les inégalités. En outre, bien souvent, les coupes budgétaires portent en premier lieu sur les programmes axés sur l'égalité des sexes et sur les compétences à mobiliser pour les mettre en œuvre, et de nombreuses entités ne disposent toujours pas de mécanismes d'évaluation des ressources allouées à la promotion de l'égalité des sexes. Il demeure absolument indispensable de redéfinir les priorités en matière de dépenses, de coordonner plus efficacement les instruments de financement et de rechercher des formes novatrices de financement souple.

98. Dans l'ensemble, les entités des Nations Unies intervenant dans des situations de conflit et d'après conflit ont davantage recours aux systèmes de classement des activités par degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes dans le cadre de leurs programmes. En 2016, le Fonds pour la consolidation de la paix a de nouveau dépassé l'objectif de 15 % minimum en allouant 19,2 % de sa dotation à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, qui figurent désormais parmi les principaux objectifs qui lui sont assignés. Cette évolution résulte en partie d'une meilleure prise en compte de la problématique hommes-femmes et du lancement de deux initiatives novatrices, l'une axée sur la promotion de l'égalité des sexes, l'autre sur la promotion des jeunes. Pour la première fois, le Fonds a apporté un appui direct aux organisations de la société civile, stimulant ainsi la constitution de partenariats et la mobilisation d'autres groupes d'intérêt propres à favoriser la négociation d'une paix durable, qui tienne compte des préoccupations des femmes. Compte tenu des succès déjà enregistrés, le plan d'activité du Fonds de consolidation de la paix pour 2017-2019 prévoit de relever de 15 à 30 % du total les montants alloués à la promotion de l'égalité des sexes.

99. Les fonds consacrés par le PNUD aux projets ayant pour objectif principal la promotion de l'égalité des sexes n'ont représenté que 4,5 % du total, comme en 2015, 2014 et 2013, mais toujours moins qu'en 2012 (6 %). Néanmoins, si l'on prend en compte les projets pour lesquels les questions liées à l'égalité des sexes revêtent une dimension transversale importante, on atteint un seuil de 46 %, soit davantage que l'année précédente (31 %). Bien que le HCR ne dispose actuellement d'aucun mécanisme de suivi à cet égard, l'analyse des informations fournies par son système de gestion axé sur les résultats montre qu'il a consacré environ 11 % de la totalité de son budget de fonctionnement en 2016 à des activités dont l'un des principaux objectifs était la promotion de l'égalité des sexes[79]. Cette même année, 83 % des dépenses humanitaires de l'UNICEF y ont été consacrées. Compte tenu de l'accroissement des besoins, les fonds alloués par ONU-Femmes à la promotion de l'égalité des sexes dans les domaines de la paix, de la sécurité et de l'action humanitaire ont continué d'augmenter, atteignant 71,42 millions de dollars en 2016, dont 58,85 millions consacrés à des programmes en faveur de la paix et de la sécurité et 12,57 millions à des interventions humanitaires.

100. Il importe également d'augmenter la part de l'aide publique au développement (APD) sectorielle allouée à la promotion de l'égalité des sexes. En 2015, 19,4 % de l'APD sectorielle a été allouée à des pays en situation de conflit ou d'après conflit, dont 40 % au titre de la promotion de l'égalité des sexes. Mais seuls 5 % du montant de l'APD sectorielle axée sur les besoins des femmes allouée à ces pays étaient réservés à un emploi déterminé. Je salue l'engagement du Canada d'allouer, d'ici à

[79] Ce pourcentage englobe toutes les opérations du HCR, et pas uniquement celles qui sont menées dans des situations de conflit et d'après conflit.

2021/22, 15 % de la totalité de son aide bilatérale en faveur du développement international à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles, et j'engage tous les États Membres à fixer des objectifs de financement similaires s'agissant de la promotion de l'égalité des sexes. Je salue également la nouvelle initiative conjointe de l'Union européenne et de l'ONU, Spotlight, qui donnera lieu à un investissement de 500 millions d'euros dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles et encouragera d'autres acteurs à s'associer à cette démarche.

101. Les engagements d'ordre politique peuvent se traduire par une augmentation des crédits alloués par des mécanismes de financement commun et, surtout, par l'accroissement des ressources destinées aux programmes axés sur les femmes et la paix et la sécurité. Le Women's Peace and Humanitarian Fund, créé à l'issue de l'examen de haut niveau de 2015, est un mécanisme décisif en ce qu'il remédie aux déficits de financement auxquels se heurtent les femmes qui œuvrent en faveur de la paix. C'est le seul dispositif existant qui ait pour unique objet d'appuyer l'action menée pour que les femmes jouent un rôle en matière de paix et de sécurité. À ce jour, ce fonds a permis de venir en aide à des organisations de femmes au Burundi, en Colombie, dans les Îles Salomon, en Jordanie et dans le Pacifique. Malgré des résultats notables, les contraintes financières font que certains pays ne peuvent en bénéficier – 19 des 23 pays remplissant les conditions requises sont dans ce cas.

102. Je me félicite que d'autres fonds mis en place en réponse à une situation de conflit fonctionnent dans le souci de la problématique hommes-femmes et soient le reflet des bonnes pratiques en la matière. Dans les pays qui font l'objet du présent rapport, 25 fonds d'affectation spéciale pluripartenaires ont été créés depuis 2010. Le document de base de 23 d'entre eux mentionne la parité des sexes. Pourtant, seuls trois d'entre eux, à savoir les fonds pour l'Afghanistan, pour la Colombie et pour la Somalie, ont recours à un système de classement des activités par degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes. Le fonds d'affectation spéciale de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation (République démocratique du Congo) et le Fonds commun pour la paix (Myanmar) s'accompagnent chacun d'un dispositif permettant d'établir un tel classement et d'allouer les moyens voulus aux programmes de promotion de l'égalité des sexes.

103. J'appelle les États Membres à accroître les montants qu'ils prévoient pour les activités axées sur les femmes, la paix et la sécurité, notamment au moyen d'allocations budgétaires nationales, et à prendre davantage en considération la problématique hommes-femmes lorsqu'ils apportent une aide en situation de conflit ou d'après conflit, grâce à un soutien logistique direct à la société civile et au système des Nations Unies, ou en augmentant leur contribution aux fonds spéciaux tels que le Women's Peace and Humanitarian Fund, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, le Fonds pour l'égalité des sexes, le fonds d'affectation spéciale pluripartenaires de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit, ainsi qu'à l'initiative Spotlight. Compte tenu du bilan positif qui est celui du Fonds pour la consolidation de la paix, grâce auquel il a été possible de financer et de stimuler l'innovation dans les domaines de la consolidation et de la pérennisation de la paix tout en tenant compte de la problématique hommes-femmes, j'appelle l'ensemble des donateurs à reconduire, voire à accroître, leur contribution au Fonds.

104. Sur le modèle des bonnes pratiques que j'ai mentionnées plus haut, je demande que soit adopté et réalisé l'objectif que j'ai fixé, à savoir que 15 % de l'ensemble des ressources à la disposition des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires mis en place en réponse à une situation de conflit ou de fragilité soient alloués à des activités principalement axées sur la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Le suivi des ressources doit s'accompagner

d’un contrôle renforcé pour que les fonds supplémentaires alloués aux activités de programme contribuent à améliorer la situation des femmes et des filles. J’engage les pays donateurs et les banques de développement à fixer des objectifs tels que des ressources d’un montant suffisant (par exemple 15 % du total disponible) soient mobilisées pour financer des activités de promotion de l’égalité des sexes, notamment les mesures axées sur la problématique des femmes, de la paix et de la sécurité.

III. Observations finales et recommandations

105. Chaque jour qui s’écoule sans que nous fassions preuve d’une détermination encore plus résolue à prévenir ou à faire cesser les conflits donne lieu à une aggravation des souffrances humaines et de la dégradation de l’environnement décrites dans le présent rapport. Or, le chemin vers une paix durable, le rétablissement de l’état de droit et de la confiance du public, et la mise en place de solides garanties en matière de droits fondamentaux est souvent long et ardu. Si chaque situation demande des solutions uniques et créatives, toutes requièrent la participation et la détermination des femmes, sur un pied d’égalité avec les hommes, car elles ont démontré qu’elles renforçaient l’efficacité des processus de paix et les ancraient dans la durée, et qu’elles savaient comment dynamiser le développement économique et œuvrer pour la prospérité sur le plan social.

106. Depuis 2000, le programme d’action axé sur la problématique des femmes, de la paix et de la sécurité en est venu à servir de référence. Chacun de ses volets a été adapté, au moyen de cadres politiques et de plans d’action régionaux et nationaux idoines, au cahier des charges défini pour les trois examens menés en 2015 au sujet de la paix et de la sécurité, ainsi que pour le Sommet mondial sur l’action humanitaire de 2016, le Programme de développement durable à l’horizon 2030, et l’examen après 20 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d’action de Beijing. Dans ses huit résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité, le Conseil de sécurité a dessiné des orientations claires et, dans ses résolutions thématiques ou portant sur un pays en particulier, il a prescrit des mesures ciblées, notamment dans les nouveaux domaines d’intervention. Les organes conventionnels des droits de l’homme tiennent de plus en plus souvent compte des exigences associées à ce programme d’action lorsqu’ils exercent leur contrôle. Les cadres et outils de mise en œuvre sont en place. À ce stade, il importe de renoncer aux initiatives ponctuelles, de portée limitée et centrées sur un projet unique, pour que la thématique des femmes, de la paix et de la sécurité trouve toute sa place dans des programmes et des stratégies axés sur la prévention des conflits et sur l’ancrage de la paix dans la durée, qui soient ambitieux et conduisent à des transformations aussi radicales que profondes.

107. Tout au long du présent rapport, j’ai mis en relief ma détermination à mettre en œuvre le programme d’action axé sur la problématique des femmes, de la paix et de la sécurité, notamment en plaçant la promotion de l’égalité des sexes au cœur de ma stratégie de prévention et de l’action diplomatique que j’ai menée sur tous les fronts. Soucieux d’appuyer la refonte complète des modes de fonctionnement au profit d’une stratégie de prévention coordonnée, audacieuse et intégrée, j’ai pris l’engagement de privilégier la médiation, de mettre fin à l’exploitation et aux atteintes sexuelles, mais également de promouvoir l’égalité des sexes à l’échelle de l’Organisation et ce aux niveaux de responsabilité les plus élevés, notamment auprès des chefs et chefs adjoints de mission et de mes envoyés spéciaux. Je m’engage à renforcer l’action menée dans les domaines où les Nations Unies accusent le plus de retard s’agissant de la représentation et de la participation effectives des femmes. Je veux parler notamment du maintien de la paix, domaine

pour lequel j'ai demandé l'élaboration d'une stratégie en propre en consultation avec les pays fournisseurs de contingents, qui nous permette d'atteindre ceux de nos objectifs qui demeurent en souffrance.

108. Une analyse de qualité de la problématique hommes-femmes en période de conflit, adossée à des données ventilées selon le sexe, l'âge et d'autres critères pertinents, doit faire partie de toute politique de prévention. Il est frappant qu'après 17 ans de mise en œuvre, les données utiles ne soient pas toujours disponibles et que les analyses de la problématique hommes-femmes en période de conflit ne soient pas systématiquement exploitées. Nous devons donc redoubler d'efforts à l'échelle mondiale pour recueillir des données, définir des indicateurs clefs relatifs aux objectifs de développement durable et améliorer la ventilation des données selon le sexe, l'âge et d'autres variables. Nous pourrons ainsi mieux comprendre l'incidence et les résultats de nos opérations, mais également recenser nos lacunes les plus importantes. J'engage vivement les États Membres, avec l'appui de l'Organisation et d'autres acteurs, à renforcer leurs capacités d'évaluation et de mesure, pour permettre aux femmes de jouer un rôle moteur et d'apporter une véritable contribution dans l'ensemble des domaines abordés dans le présent rapport, notamment la médiation, les processus de paix, les forces de maintien de la paix et la gouvernance, la conception et la mise en œuvre de l'action humanitaire et du redressement économique, ainsi que dans d'autres champs d'action. J'engage en outre les États Membres à surveiller les indicateurs d'égalité des sexes au niveau national. Ceux-ci sont des marqueurs fiables de la résilience, or il existe une forte corrélation entre la brusque dégradation de la situation en matière de droits des femmes et un risque accru de conflit.

109. Pour que les femmes prennent l'initiative des efforts de paix et y participent concrètement, il importe avant tout de renforcer la collaboration avec les organisations issues de la société civile – en particulier celles qui sont dirigées par des femmes – et avec les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix. Les militantes de la paix n'ont pas seulement joué un rôle essentiel dans l'élaboration du programme d'action, mais elles continuent de porter la responsabilité de sa mise en place et demeurent aux avant-postes de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix. Toutefois, comme je l'ai souligné dans le présent rapport, les violences dont sont victimes les défenseurs des droits des femmes persistent, l'espace occupé par la société civile ne cesse de se réduire dans de nombreuses régions du monde, et les possibilités offertes d'apporter un appui financier et technique direct aux organisations de la société civile demeurent limitées dans la plupart des cas.

110. Les États Membres et les entités des Nations Unies doivent investir dans des initiatives gérées localement et collaborer davantage avec les organisations de la société civile, notamment les organisations locales de femmes, et augmenter les ressources financières et l'appui direct qu'ils leur procurent. Cette stratégie ne pourra être fructueuse sans investissement financier significatif dans les domaines d'activité où il est établi que les résultats seront les plus probants. Comme je l'ai indiqué tout au long du présent rapport, les déficits de financement persistants dont le Conseil de sécurité s'était fait l'écho dans sa résolution 2242 (2015) ne se sont pas résorbés, voire continuent de se creuser, alors qu'il est pourtant incontestable que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes contribuent à l'édification de sociétés pacifiques et justes, où chacun trouve sa place. Sans mobilisation des ressources nécessaires, aucun des engagements pris en faveur d'un rôle accru des femmes au service de la paix et de la sécurité, notamment sous la forme de plans d'action nationaux et dans le cadre des instruments de financement existants, ne pourra être tenu.

111. J'appelle les États Membres à prendre des initiatives de portée mondiale et à faire montre d'une plus grande détermination sur le plan politique en mobilisant un appui en faveur d'un rôle accru des femmes en faveur de la paix et de la sécurité, à l'intérieur comme à l'extérieur de leurs frontières, afin de traduire des engagements symboliques en actes concrets. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont deux conditions préalables de la prévention des conflits, ce sont de puissants vecteurs de pérennisation de la paix et elles sont indispensables pour que soient atteints les objectifs de développement durable, notamment les objectifs 5 et 16. Pour remédier aux causes profondes de la violence sexiste et de l'inégalité entre les sexes, nous devons mettre fin à l'impunité et garantir le respect de l'ensemble des droits de la personne, notamment les droits économiques, sociaux et culturels de toutes les femmes, quels que soient leur âge, leur état matrimonial, leur orientation sexuelle, leur identité de genre, leur race, leur appartenance ethnique, religieuse ou politique, et qu'elles souffrent ou non d'un handicap. S'agissant du rôle des femmes en faveur de la paix et de la sécurité, j'attends de l'Organisation des Nations Unies qu'elle montre la voie et soit une source d'inspiration.